

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

## **SpineGuard**

Société Anonyme  
au capital de 1 366 805 €

10, Cours Louis Lumière  
94300 Vincennes

## **Grant Thornton**

SA d'Expertise Comptable et  
de Commissariat aux Comptes  
au capital de 2 297 184 €  
inscrite au tableau de l'Ordre de la région  
Paris Ile de France et membre  
de la Compagnie régionale de Versailles  
632 013 843 RCS Nanterre

29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

## SpineGuard

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société SpineGuard,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **SpineGuard** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 2.1 « Principe d'établissement des comptes » de l'annexe des comptes consolidés.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- Les actifs non courants, notamment le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, sont évalués sur la base de leur valeur recouvrable selon les modalités décrites dans la note 3.3 « Perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles » et la note 3.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs recouvrables, à revoir l'actualisation des flux de trésorerie attendus, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les prévisions budgétaires établies et à vérifier que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de votre conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

### **Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine, le 15 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes  
**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**



Olivier Bochet  
Associé

# I. Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2018

## ETAT DE SITUATION FINANCIERE

SPINEGUARD	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Etat de situation financière		€	€
<b>ACTIF</b>			
Goodwill	3.1	3 082 055	3 082 055
Immobilisations incorporelles	3.1	715 055	899 700
Immobilisations corporelles	3.2	123 525	137 757
Autres actifs financiers non courants	4	127 755	121 261
<b>Total actifs non courants</b>		<b>4 048 390</b>	<b>4 240 774</b>
Stocks	5	838 077	812 206
Clients et comptes rattachés	6.1	1 316 028	1 375 464
Autres créances	6.2	593 063	535 173
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	1 061 765	1 189 526
<b>Total actifs courants</b>		<b>3 808 932</b>	<b>3 912 369</b>
<b>Total Actif</b>		<b>7 857 322</b>	<b>8 153 142</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	8	1 366 805	1 144 577
Primes d'émission et d'apport		28 337 353	26 871 117
Réserve de conversion		(384 316)	(314 055)
Autres éléments du Résultat global		19 957	5 329
Réserves - part de groupe		(27 495 142)	(23 790 270)
Résultat - part du groupe		(2 334 219)	(4 125 195)
<b>Capitaux propres, part du Groupe</b>		<b>(489 561)</b>	<b>(208 496)</b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>(489 561)</b>	<b>(208 496)</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Engagements envers le personnel	12	48 249	53 770
Dettes financières non courantes	11	5 054 507	4 339 697
<b>Passifs non courants</b>		<b>5 102 756</b>	<b>4 393 467</b>
<b>Passifs courants</b>			
Dettes financières courantes	11	1 018 769	1 891 648
Dérivé passif	11	260 378	59 248
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 157 966	1 037 897
Dettes fiscales et sociales	13.1	498 175	703 050
Autres créditeurs et dettes diverses	13.2	308 838	276 329
<b>Passifs courants</b>		<b>3 244 127</b>	<b>3 968 172</b>
<b>Total Passif</b>		<b>7 857 322</b>	<b>8 153 142</b>

## COMPTE DE RESULTAT

SPINEGUARD	Notes	31/12/018 12 mois	31/12/2017 12 mois
Compte de résultat consolidé		€	€
Chiffre d'affaires	15	7 575 398	8 173 965
Coûts des ventes		(1 022 395)	(1 221 820)
<b>Marge brute</b>		<b>6 553 003</b>	<b>6 952 145</b>
Ventes, distribution et marketing			
Frais de ventes, distribution et marketing	16.1	(4 840 921)	(6 118 429)
Subvention	16.1	496	2 644
Coûts administratifs	16.3	(1 853 473)	(2 115 799)
Recherche et développement			
Frais de recherche et développement	16.2	(1 122 983)	(1 482 892)
Subvention	16.2	190 950	215 820
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>(1 072 928)</b>	<b>(2 546 512)</b>
Autres produits et (charges) opérationnels	17	(37 240)	(415 071)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(1 110 168)</b>	<b>(2 961 583)</b>
Charges financières	18	(1 279 169)	(880 509)
Produits financiers	18	8 495	
Gains et pertes de change	18	65 373	(283 103)
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>(2 315 469)</b>	<b>(4 125 196)</b>
Charge d'impôts	19	(18 750)	-
<b>Résultat net</b>		<b>(2 334 219)</b>	<b>(4 125 196)</b>
<i>Part du Groupe</i>		<i>(2 334 219)</i>	<i>(4 125 196)</i>
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>			
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	22	<b>(0,37)</b>	<b>(0,75)</b>
<b>Résultat dilué par action (€/action)</b>	22	<b>(0,37)</b>	<b>(0,75)</b>

## RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

SPINEGUARD	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
Etat du Résultat Global consolidé	€	€
<b>Bénéfice (perte) de la période</b>	<b>(2 334 219)</b>	<b>(4 125 196)</b>
Ecarts actuariels	14 628	29 298
<b>Eléments non recyclables en résultats</b>	<b>14 628</b>	<b>29 298</b>
Ecarts de conversion de consolidation	(70 261)	218 968
<b>Eléments recyclables en résultats</b>	<b>(70 261)</b>	<b>218 968</b>
<b>Autres éléments du résultat global (net d'impôts)</b>	<b>(55 632)</b>	<b>248 267</b>
<b>Résultat global</b>	<b>(2 389 851)</b>	<b>(3 876 929)</b>

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Notes	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Ecart de conversion	Ecart actuariels	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
			€	€	€	€	€	€	€	€
<b>Variation des capitaux propres consolidés</b>										
<b>Au 31 décembre 2016</b>										
Résultat net de la période		5 113 025	1 022 605	24 779 058	(24 054 793)	(533 023)	(23 969)	1 189 878	-	1 189 878
Autres éléments du résultat global				(4 125 196)				(4 125 196)		(4 125 196)
<b>Résultat global</b>				(4 125 196)				(3 876 929)		(3 876 929)
Emission d'actions	8	609 862	121 972	2 230 788				2 352 760		2 352 760
Souscription de BSA				5 250				5 250		5 250
Contrat de liquidité				(143 978)	(6 367)			(6 367)		(6 367)
Frais d'augmentation de capital								(143 978)		(143 978)
Paiements en actions	9			270 890				270 890		270 890
<b>Au 31 décembre 2017</b>			<b>1 144 577</b>	<b>26 871 118</b>	<b>(27 915 466)</b>	<b>(314 055)</b>	<b>5 329</b>	<b>(208 496)</b>		<b>(208 496)</b>
Résultat net de la période		5 722 887		(2 334 219)				(2 334 219)		(2 334 219)
Autres éléments du résultat global								(55 632)		(55 632)
<b>Résultat global</b>				(2 334 219)				(2 389 851)		(2 389 851)
Dividendes										
Emission d'actions suite la conversion d'obligations convertibles	8	1 035 849	207 170	1 612 830				1 820 000		1 820 000
Augmentation de capital par incorporation de primes d'émission	8	75 290	15 058	(15 058)						
Souscription de BSA				10 282				10 282		10 282
Contrat de liquidité					(18 388)			(18 388)		(18 388)
Frais d'augmentation de capital				(141 819)				(141 819)		(141 819)
Paiements en actions	9				236 652			236 652		236 652
Autres éléments du résultat global										
Décote BSA					202 058			202 058		202 058
Autres										
<b>Au 31 décembre 2018</b>		<b>6 834 026</b>	<b>1 366 805</b>	<b>28 337 353</b>	<b>(29 829 361)</b>	<b>(384 316)</b>	<b>19 958</b>	<b>(489 560)</b>		<b>(489 560)</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

SPINEGUARD	Notes	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
Tableau des flux de trésorerie consolidé		€	€
<b>FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>			
<b>Résultat net</b>		<b>(2 334 219)</b>	<b>(4 125 195)</b>
Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles	3.1	184 645	216 263
Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	3.2	63 576	82 135
Dotations provisions		9 108	11 873
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	9	236 652	270 890
Intérêts financiers bruts versés		779 136	324 212
Variation de la juste-valeur du dérivé	11	201 130	59 248
(Plus) ou moins values sur cession d'immobilisations ou mise au rebut		-	3 309
Autres (désactualisation des avances, impact du coût amorti...)	11	273 822	387 588
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>(586 149)</b>	<b>(2 769 677)</b>
Variation du besoin en fonds de roulement		(83 115)	257 154
<b>Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles</b>		<b>(669 264)</b>	<b>(2 512 523)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	3.1	-	(7 650)
Acquisition d'immobilisations corporelles	3.2	(47 852)	(42 456)
<b>Flux de trésorerie générés par les activités d'investissement</b>		<b>(47 852)</b>	<b>(50 106)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Augmentation de capital nette de frais et des conversions d'obligations	8	1 678 181	2 208 782
Souscription de BSA	9	10 282	5 250
Encaissement d'avances conditionnées	11.1	3 540	16 250
Emission d'emprunts net de frais	11	4 628 607	-
Intérêts financiers bruts versés		(779 136)	(324 212)
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	11	(4 864 003)	(173 407)
Autres flux de financement (contrat de liquidité)		(18 388)	(6 367)
<b>Flux de trésorerie générés par les activités de financement</b>		<b>659 084</b>	<b>1 726 296</b>
Incidences des variations des cours de devises		(69 729)	221 705
<b>Augmentation (Diminution de la trésorerie)</b>		<b>(127 761)</b>	<b>(614 629)</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture		1 189 526	1 804 155
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture		1 061 765	1 189 526
<b>Augmentation (Diminution de la trésorerie)</b>		<b>(127 762)</b>	<b>(614 629)</b>

## ANALYSE DETAILLEE DE LA VARIATION DU BESOIN DE FOND DE ROULEMENT (BFR)

Détail de la variation du BFR	31/12/2018	31/12/2017
Autres actifs non courants	(6 494)	7 283
Stocks	(25 870)	206 840
Clients et comptes rattachés	59 435	30 711
Autres créances	(57 890)	143 900
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	120 069	(151 493)
Dettes fiscales et sociales	(204 875)	11 624
Autres créditeurs et dettes diverses	32 509	8 289
<b>Total variations</b>	<b>(83 115)</b>	<b>257 154</b>

## NOTE 1 : PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS MAJEURS

### 1.1 Information relative à la Société et à son activité

Fondée en 2009 par Pierre Jérôme et Stéphane Bette, basée à Paris et à San Francisco, SpineGuard est une entreprise innovante qui déploie sa technologie digitale DSG® de guidage chirurgical en temps réel pour sécuriser et simplifier le placement d'implants osseux. La société conçoit, développe et commercialise à travers le monde des dispositifs médicaux innovants utilisés dans le cadre de plus de 70.000 chirurgies à ce jour. De nombreuses études scientifiques dont 14 publiées dans des revues médicales de référence, ont établi la fiabilité et la précision de la technologie DSG® et ses nombreux avantages pour les patients, les chirurgiens, le personnel hospitalier et les systèmes de santé. Forte de ces fondamentaux et de partenariats stratégiques, SpineGuard étend les applications de sa technologie DSG® à des innovations telles que la vis pédiculaire « intelligente », la robotique chirurgicale et l'implantologie dentaire. DSG® a été inventée par Maurice Bourlion, le Dr Ciaran Bolger et Alain Vanquaethem, la société est labellisée « entreprise innovante » par Bpifrance depuis 2009.

La Société et sa filiale sont ci-après dénommées la « Société » ou la « société SpineGuard ».

### 1.2 Événements majeurs

Voici les faits marquants qui ont fait l'objet, pour la plupart, de communiqués de presse en 2018 :

2 février 2018	Audit de renouvellement du marquage CE par le TUV Sud
14 février 2018	Adin Dental Implant Systems et sa filiale Confident Ltd. annoncent avoir franchi avec succès une étape clef de validation expérimentale de prototypes pour la chirurgie dentaire, fruits de leur collaboration avec SpineGuard annoncée en juillet 2017. Le groupe Adin développe, fabrique et commercialise des dispositifs médicaux innovants en implantologie dentaire dans plus de 60 pays.
26-29 mars 2018	Inspection de la Food & Drug Administration américaine (FDA) à Vincennes.
18 avril 2018	Le Pr. Yong QIU pratique la première chirurgie de déformation du dos en Chine en utilisant un PediGuard®.
3 mai 2018	Délivrance par l'Office des Brevets américain d'un deuxième brevet pour la technologie DSG® sur la « mesure de la qualité osseuse », en particulier la mesure de la progression de la fusion osseuse.
14 juin 2018	Publication par Adin Implant Systems et sa filiale Confident ABC de la première étude préclinique dans le journal Clinical Implant Dentistry and Related Research, revue scientifique à comité de lecture parmi les premières mondiales en implantologie dentaire.
Fin juin 2018	Le cap des 160 chirurgies avec la vis intelligente DSG est franchi, les retours des utilisateurs sont très bons en termes de sécurité, vitesse et réduction de l'utilisation de l'imagerie par rayons X. La collecte des données cliniques est en cours en vue de la publication d'une étude.
13 septembre 2018	Sécurisation de financements à hauteur de 9,0 M€ par : La restructuration de la dette existante par une émission de deux tranches d'obligations non convertibles pour un total de 6,0 M€ auprès de Norgine Ventures et Harbert European Fund Advisors en remplacement de la société IPF Partners. La

	première tranche de 4,5 M€ a été souscrite le 10 septembre 2018, la seconde tranche sera exerçable sous conditions entre avril et septembre 2019.  Le renouvellement de la ligne en fonds propres (OCAPI) avec la société Nice & Green à hauteur de 3,0 M€ sur 15 mois sans aucune émission de Bons de Souscriptions d'Actions (BSA) associés.
5 décembre 2018	Accord de partenariat pluriannuel avec Carnot Interfaces (Sorbonne Université, Inserm, CNRS) afin d'associer la technologie DSG à un robot chirurgical.
12 décembre 2018	Obtention du marquage CE pour les applications dentaires équipées de la technologie DSG et développées avec le Groupe Adin.

### 1.3 Événements postérieurs à la clôture

Janvier 2019	La Société a décidé le transfert de sa filiale américaine de San Francisco à Denver. Le projet est en cours d'exécution à la date du présent rapport.
--------------	---

## NOTE 2 : METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES RETENUS POUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire.

### 2.1 Principe d'établissement des comptes

#### Déclaration de conformité

La société SPINEGUARD a établi ses comptes consolidés, arrêtés par le Conseil d'administration le 13 mars 2019, conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Les principes et méthodes comptables et options retenues par la Société sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé.

#### Principe de préparation des états financiers

Les comptes consolidés de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

## Continuité d'exploitation

---

Bien que la société ait généré une perte de 2 344 K€ au titre de l'exercice 2018, l'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu :

- du niveau de la trésorerie consolidée et des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2018, qui s'élève à 1 062 K€,
- de l'encaissement prévisionnel du CIR 2018 pour un montant de 191 K€,
- de la trésorerie consommée par l'activité attendue sur 2019,
- de la mise en place, en octobre 2018, d'une nouvelle ligne de financement en fonds propres de 3,0 M€ permettant le tirage de tranches de 200 K€ par mois entre novembre 2018 et février 2020 (soit 3 M€),
- et de la réussite d'une opération de placement privé, de la mise en place de financements alternatifs ou / et de renégociation de la dette existante d'ici la fin de l'exercice 2019.

## Méthodes comptables

---

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations décrites ci-dessous :

### **Normes, amendement de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

- *IFRS 9 - Instruments Financiers*
- *IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients*  
Cette norme a modifié le modèle de comptabilisation du revenu. Compte tenu de l'absence d'impact significatif lié à la mise en place de cette norme, le Groupe a choisi de l'appliquer selon la méthode rétrospective partielle.
- *Clarifications à IFRS 15*
- *IFRIC 22 - Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée*
- *Amendements à IFRS 2 - Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*
- *Amendements à IFRS 4 - Application d'IFRS 9 avec IFRS 4*
- *Amendements à IAS 40 - Transferts d'immeubles de placement*
- *Amélioration des IFRS (cycle 2014-2016)*

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes de la Société.

### **Normes, amendements de normes et interprétations non encore adoptés par le Groupe**

#### ***Normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne mais non encore obligatoires pour les comptes annuels 2018***

- *IFRS 16 - Locations*
- *Amendements à IFRS 9 - Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative*
- *IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux*

#### ***Normes et interprétations publiées par l'IASB et non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2018***

- *IFRS 14 - Comptes de report réglementaires*
- *IFRS 17 - Contrats d'assurances*
- *Amendements à IAS 28 – Intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises*
- *Amendements à IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation de régime*

- *Amélioration des IFRS (cycle 2015-2017)*

La Société est actuellement en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers, à l'exception d'IFRS 16.

La norme IFRS 16 sera d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

IFRS 16 supprime la distinction entre contrat de location simple et contrat de location financement. Ainsi, les contrats de location simple (cf. note 23.1) feront l'objet d'un retraitement au titre de l'application d'IFRS 16.

La norme prévoit la comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation d'un actif (représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat) et d'une dette (au titre de l'obligation de paiement des loyers). La norme affectera également la présentation du compte de résultat (résultat opérationnel et charges financières) et du tableau des flux de trésorerie (flux liés aux activités opérationnelles et flux liés aux opérations de financement).

Concernant les modalités de première application de la norme, la Société a décidé d'opter pour la méthode rétrospective simplifiée. Ainsi, les informations comparatives ne seront pas retraitées et l'impact cumulé de la première application de la norme sera comptabilisé en capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Sur la base des contrats en cours au 31 décembre 2018, la Société estime de manière préliminaire que la dette de loyers futurs, déterminée selon IFRS 16, serait de l'ordre de 0,6 M€.

## **2.2 Utilisation de jugements et d'estimations**

---

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées, si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations ou jugements significatifs faits par la direction de la Société portent notamment sur les éléments suivants :

- Attribution d'options de souscriptions ou de bons de souscriptions d'actions aux salariés, dirigeants et aux prestataires extérieurs (note 9) ;
- Reconnaissance des frais de développement à l'actif (note 3.1) ;
- Test d'impairment du goodwill (notes 3.3) ;
- Valorisation des BSA émis dans le cadre de la mise en place de l'emprunt obligataire Norgine & Harbert (note 11.3.2) ;
- Valorisation du dérivé passif au titre des engagements à émettre pour les obligations convertible en actions Nice & Green (note 11.3.3).

## **2.3 Changement de méthode comptable**

---

A l'exception des nouveaux textes indiqués en note 2.1, SpineGuard n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

## **2.4 Périmètre et méthodes de consolidation**

### **Filiales**

---

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions et les soldes intragroupes sont éliminés. Les états financiers de la filiale sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

A la date de publication de ces états financiers, la Société ne détient qu'une filiale à 100%, SpineGuard Inc. créée le 18 février 2009.

## **2.5 Monnaie fonctionnelle de présentation**

---

Les états financiers consolidés de la Société sont établis en euro qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la société mère.

## **2.6 Monnaie étrangère**

---

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités de la Société en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les écarts de conversion sur les opérations de financement intragroupe à long terme pouvant être considérées comme faisant partie de l'investissement net dans une filiale étrangère sont comptabilisés directement parmi les autres éléments du résultat global en « Ecart de conversion » jusqu'à la sortie de l'investissement net.

## NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

### 3.1 Immobilisations incorporelles

---

#### Principes comptables

##### Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- b) intention de la Société d'achever le projet,
- c) capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies notamment lorsque la société dispose d'une assurance raisonnable de la prochaine commercialisation d'un produit à l'issue des tests de validation ayant suivi le « marquage CE ».

Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée.

##### Brevets

Les coûts engagés par la Société préalablement au dépôt des droits attachés aux brevets sont comptabilisés en charges.

##### Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

## Autres immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

### Durée et charge d'amortissement

Lorsqu'elles ont une durée d'utilité finie, l'amortissement est calculé de façon linéaire afin de ventiler le coût sur leur durée d'utilité estimée, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Frais de développement	5 ans
Brevets	20 ans
Logiciels	1 à 3 ans
Progiciel comptable	3 ans

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie :

- des coûts administratifs pour les logiciels et progiciel comptable,
- des coûts de recherche et développement pour l'amortissement des frais de développement capitalisés et des brevets.

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en euros)	Goodwill	Brevets	Logiciels	Frais de développement	Total
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2016</b>	<b>3 082 055</b>	<b>1 000 000</b>	<b>23 860</b>	<b>1 143 328</b>	<b>5 249 243</b>
Capitalisation de frais de développement	0	0	0	0	0
Acquisition	0	0	7 650	0	7 650
Cession	0	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0	0
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2017</b>	<b>3 082 055</b>	<b>1 000 000</b>	<b>31 510</b>	<b>1 143 328</b>	<b>5 256 893</b>
Capitalisation de frais de développement	0	0	0	0	0
Acquisition	0	0	0	0	0
Cession	0	0	0	-48 096	-48 096
Transfert	0	0	0	0	0
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2018</b>	<b>3 082 055</b>	<b>1 000 000</b>	<b>31 510</b>	<b>1 095 232</b>	<b>5 208 797</b>

AMORTISSEMENTS	Goodwill	Brevets	Logiciels	Frais de développement	Total
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2016</b>	<b>0</b>	<b>386 806</b>	<b>23 860</b>	<b>648 209</b>	<b>1 058 875</b>
Augmentation	0	50 000	0	166 263	216 263
Diminution	0	0	0	0	0
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2017</b>	<b>0</b>	<b>436 806</b>	<b>23 860</b>	<b>814 472</b>	<b>1 275 138</b>
Augmentation	0	50 000	2 550	132 095	184 645
Diminution	0	0	0	-48 096	-48 096
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2018</b>	<b>0</b>	<b>486 806</b>	<b>26 410</b>	<b>898 471</b>	<b>1 411 687</b>

VALEURS NETTES COMPTABLES	Goodwill	Brevets	Logiciels	Frais de développement	Total
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2016</b>	<b>3 082 055</b>	<b>613 194</b>	<b>0</b>	<b>495 119</b>	<b>4 190 368</b>
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2017</b>	<b>3 082 055</b>	<b>563 194</b>	<b>7 650</b>	<b>328 856</b>	<b>3 981 755</b>
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2018</b>	<b>3 082 055</b>	<b>513 194</b>	<b>5 100</b>	<b>196 761</b>	<b>3 797 110</b>

Le goodwill de 3 082 055 € et les brevets de 1 000 000 € ont pour origine la reprise du fonds de commerce affecté aux produits PediGuard de la société SPINEVISION SAS le 6 avril 2009. L'UGT à laquelle est affecté le goodwill est le groupe consolidé dans son ensemble.

Les principaux projets dont les coûts de développement ont été activés concernent les projets « Needle – phase 1 » en 2011, « Needle – Phase 2 » en 2012, « Miniaturisation » en 2013, « EMG Sheath » en 2014 (arrêté en 2018), « Tap / Screw » en 2015 et « New PCBA » en 2016.

Il n'y a pas eu de constatation d'indices de pertes de valeur en application de la norme IAS 36. Ainsi, la société n'a pas procédé au test de perte de valeur sur les immobilisations incorporelles amortissables.

## 3.2 Immobilisations corporelles

---

### Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de revient à l'origine. Elles sont ensuite évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations, et en tenant compte, le cas échéant des valeurs résiduelles:

Éléments	Durées d'amortissement
Sets réutilisables	2 ans
Outillages	2 ans
Installation Agencement et Aménagements Divers	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	1 à 5 ans

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie :

- des coûts administratifs pour l'amortissement des installations, agencements et aménagements divers ; le matériel de bureau et informatique ; le mobilier ;
- du coût des ventes pour l'amortissement des outillages et des sets réutilisables.

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en euros)	Sets réutilisables	Outillage	Installations, agencements	Matériel de bureau, informatique	Mobilier	Immobilisations en-cours	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2016	13 695	223 442	90 633	193 106	36 032	0	556 908
Acquisition	30 804	1 786	0	4 666	0	5 200	42 456
Cession	0	0	-310	-9 537	0	0	-9 847
Transfert	0	0	0	0	0	0	0
Effet Change	-1 658	0	0	-16 556	0	0	-18 215
Etat de la situation financière au 31 décembre 2017	42 841	225 228	90 323	171 679	36 032	5 200	571 303
Acquisition	13 537	0	0	6 524	0	27 791	47 852
Cession	0	0	0	-9 915	0	0	-9 915
Transfert	0	5 200	0	0	0	-5 200	0
Effet Change	2 032	0	0	5 760	0	0	7 791
Etat de la situation financière au 31 décembre 2018	58 410	230 428	90 323	174 047	36 032	27 791	617 032

  

AMORTISSEMENTS	Sets réutilisables	Outillage	Installations, agencements	Matériel de bureau, informatique	Mobilier	Immobilisations en-cours	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2016	2 181	177 784	16 493	164 067	12 902	0	373 427
Augmentation	15 701	35 805	9 032	14 391	7 206	0	82 135
Diminution	0	0	-310	-6 228	0	0	-6 538
Effet Change	-409	0	0	-15 069	0	0	-15 478
Etat de la situation financière au 31 décembre 2017	17 472	213 588	25 215	157 161	20 108	0	433 545
Augmentation	23 138	13 756	9 032	10 443	7 206	0	63 576
Diminution	0	0	0	-9 915	0	0	-9 915
Effet Change	828	0	0	5 473	0	0	6 300
Etat de la situation financière au 31 décembre 2018	41 438	227 344	34 248	163 163	27 315	0	493 507

  

VALEURS NETTES COMPTABLES	Sets réutilisables	Outillage	Installations, agencements	Matériel de bureau, informatique	Mobilier	Immobilisations en-cours	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2016	11 514	45 659	74 140	29 039	23 130	0	183 483
Etat de la situation financière au 31 décembre 2017	25 369	11 640	65 107	14 517	15 924	5 200	137 758
Etat de la situation financière au 31 décembre 2018	16 973	3 084	56 075	10 885	8 717	27 791	123 525

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application de la norme IAS 36.

La Société n'a aucune immobilisation financée en crédit-bail sur les exercices présentés.

### 3.3 Perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

#### Principes comptables

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

### Test de dépréciation annuel du goodwill

Le goodwill (valeur au 31 décembre 2018 : 3 082 055 €) a fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les hypothèses retenues par la Société au 31 décembre 2018, identiques à celle de 2017, sont :

- Taux d'actualisation : 13 %
- Taux de croissance à l'infini : 2 %

Une hausse du taux d'actualisation de 2 points n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

Une baisse du taux de croissance à l'infini de 1 point n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

La combinaison de ces deux scénarios n'engendrerait pas un risque de perte de valeur.

A partir de données de marchés disponibles et au regard de la croissance réalisée au cours des exercices présentés, des estimations de ventes et de pénétration du marché par la plateforme PediGuard ont été réalisées pour les Etats-Unis et le reste du monde.

Elles prennent également en compte le co-développement et la commercialisation de la vis intelligente («DSG® Screw») et des PediGuard Threaded (taraud) dotée de la technologie DSG® de guidage chirurgical dynamique.

Des jugements ont également été apportés par la Société pour tenir compte de facteurs de risque dérivés des projections et retenir des hypothèses relatives à la probabilité de succès de ses projets de recherche et développement en cours.

Ces analyses ont permis à la Société d'élaborer des projections de flux de trésorerie sur cinq ans en corrélation avec le stade de développement de la Société, son business model et sa structure de financement.

Au 31 décembre 2018, les analyses de sensibilité du plan d'affaires ne génèrent pas de risque de perte de valeur.

## **NOTE 4 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS**

### **Principes comptables**

Les actifs financiers de la Société sont classés en deux catégories :

- les prêts et créances initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

Les actifs financiers avec une échéance à plus d'un an sont classés en « autres actifs financiers non courants » conformément à la norme IAS 1.

Les actifs financiers non courants sont constitués principalement des éléments suivants :

- Des dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux français et américain.
- De la partie trésorerie du contrat de liquidité (cf. paragraphe « Gestion du capital » note 8.3).
- De la retenue de garantie de 75 K€ dans le cadre de la mise en place du prêt innovation avec Bpifrance d'un montant de 1 500 K€ le 7 mars 2016 (cf. note 11.2).

## NOTE 5 : STOCKS

### Principes comptables

Les stocks sont évalués à la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat.

<b>STOCKS</b> <b>(Montants en euros)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Stocks de produits finis	631 944	508 208
Stocks de matières premières	215 647	303 998
<b>Total brut des stocks</b>	<b>847 592</b>	<b>812 206</b>
Dépréciation des stocks de produits finis	-9 515	0
Dépréciation des stocks de matières premières	0	0
<b>Total dépréciation des stocks</b>	<b>-9 515</b>	<b>0</b>
<b>Total net des stocks</b>	<b>838 077</b>	<b>812 206</b>

## NOTE 6 : CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

### Principes comptables

Les créances sont évaluées à la juste valeur, qui correspond à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

### Provisions

Une provision pour dépréciation est établie au cas par cas.

### 6.1 Créances clients

<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b> <b>(Montants en euros)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Clients et comptes rattachés	1 338 111	1 426 297
Dépréciation des clients et comptes rattachés	-22 083	-50 833
<b>Total net des clients et comptes rattachés</b>	<b>1 316 029</b>	<b>1 375 464</b>

Toutes les créances clients sont à échéance à moins d'un an.

Les produits de la Société sont vendus à des hôpitaux publics et privés, et à des distributeurs.

Le risque de défaillance a été évalué comme faible.

<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b> <b>(Montants en euros)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Part non échu	964 846	998 590
Echu à moins de 90 jours	318 047	352 363
Echu entre 90 jours et six mois	15 738	23 323
Echu entre six mois et douze mois	45	1 188
Echu au-delà de douze mois	39 435	50 833
<b>Total brut des clients et comptes rattachés</b>	<b>1 338 111</b>	<b>1 426 297</b>

## 6.2 Autres créances

### Principes comptables

#### Crédit d'Impôt Recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui, justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative), bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

Le crédit d'impôt recherche est enregistré au compte de résultat en subvention au niveau des coûts de recherche et développement.

#### Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (« CICE ») est un dispositif fiscal français. La Société a utilisé ce crédit d'impôt à travers ses efforts de recherches et développement. Compte tenu du statut de PME communautaire de la Société, le CICE peut faire l'objet d'un remboursement l'année suivant sa constatation.

Le CICE est enregistré au compte de résultat en diminution des charges de personnel avec pour contrepartie un compte dédié dans les autres créances.

<b>AUTRES CREANCES</b> <b>(Montants en euros)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Crédit d'impôt recherche (1)	190 950	205 823
Crédit d'impôt compétitivité emploi (2)	8 087	8 414
Créances de TVA (3)	152 235	122 852
Charges constatées d'avance (4)	241 791	195 031
Divers	0	3 053
<b>Total autres créances</b>	<b>593 063</b>	<b>535 173</b>

#### (1) Crédit d'impôt recherche (« CIR »)

Le crédit d'impôt recherche de 2017 a été remboursé en décembre 2018 pour un montant de 206 K€. Le remboursement du CIR 2018 est attendu au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2019.

#### (2) Crédit d'impôt compétitivité emploi (« CICE »)

(3) Les créances de TVA sont relatives principalement à la TVA déductible ainsi qu'au remboursement de TVA demandé.

(4) Les charges constatées d'avance se rapportent à des charges courantes et correspondent pour l'essentiel à des prestations de sous-traitance, des achats de matières et de produits non réceptionnés ou non validés par le service qualité, des frais de déplacements pris par avance ainsi qu'à des dépenses d'assurances.

## NOTE 7 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

### Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Comptes bancaires	1 061 765	1 189 526
Dépôts à terme		0
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>1 061 765</b>	<b>1 189 526</b>

## NOTE 8 : CAPITAL

### 8.1 Capital émis

#### Principes comptables

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôts.

CAPITAL	31/12/2018	31/12/2017
Capital	1 366 805 €	1 144 577 €
Nombre d'actions	6 834 026	5 722 887
Actions ordinaires	6 834 026	5 722 887
Valeur nominale	0,20 €	0,20 €

Le capital social est fixé à la somme de 1 366 805 €. Il est divisé en 6 834 026 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,20€.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions ("BSA"), actions gratuites et options de souscription octroyés à certains investisseurs et personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

## 8.2 Tableau d'évolution du capital social

Nature des opérations	Capital en €	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en €	Capital social en €
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>1 022 605</b>		<b>5 113 025</b>		
Augmentation de capital	97 638	488 190	5 601 215	0,20	1 120 243
Augmentation de capital suite à la conversion d'OC	24 334	121 672	5 722 887	0,20	1 144 577
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>1 144 577</b>		<b>5 722 887</b>		
Augmentation de capital suite à la conversion d'OC	207 170	1 035 849	6 758 736	0,20	1 351 747
Attribution définitive d'actions gratuites - incorporation de réserves	15 058	75 290	6 834 026	0,20	1 366 805
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>1 366 805</b>		<b>6 834 026</b>		

## 8.3 Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

## 8.4 Contrat de liquidité

Suite à son introduction en bourse sur le marché Alternext d'Euronext (devenu Euronext Growth), la Société a conclu le 25 avril 2013 un contrat de liquidité avec un établissement financier afin de limiter la volatilité «intra day » de l'action SpineGuard. Dans ce cadre, la Société a confié 150 000 euros à cet établissement afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société.

Au 31 décembre 2018, la Société détenait 27 230 actions propres.

Le contrat de liquidité est actuellement géré par la société Tradition Securities And Futures (TSAF).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres titres :

- Achat de 50 861 actions au cours moyen de 2,1595 Euros
- Vente de 41 431 actions au cours moyen de 2,2059 Euros

Au 31 décembre 2018, au titre de ce contrat, 27 230 actions propres ont été comptabilisées en déduction des capitaux propres et 10 990,50 euros d'espèces figuraient en actifs financiers long terme.

### Contrat de liquidité

La part du contrat qui est investi en actions propres de la société est comptabilisée en moins des capitaux propres de la Société pour leurs coûts d'acquisition.

Le résultat de cession de ces actions propres est enregistré également directement dans les capitaux propres. La réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité est présentée en « autres actifs financiers non courants ».

## NOTE 9 : BONS, OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES

### Principes comptables

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de bons de souscriptions d'actions, d'actions gratuites ou de *stock-options* (« SO ») attribués à des salariés, dirigeants, chirurgiens et membres du Conseil d'administration.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés, depuis l'origine de la société, à des employés, membres du Conseil d'administration ou à des personnes physiques lui fournissant des services, tels que des consultants ou des chirurgiens.

La juste valeur des options de souscription d'actions octroyées aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes physiques fournissant des services similaires.

Les modalités d'évaluation retenues pour estimer la juste valeur des options sont précisées ci-après :

- Le prix de l'action retenu est égal au prix de souscription des investisseurs ou par référence à des valorisations internes ;
- Pour les plans émis postérieurement à l'introduction en bourse, le prix de l'action est le cours de bourse à la date d'émission ;
- Le taux sans risque est déterminé à partir de la durée de vie moyenne des instruments estimé à 6 ans ;
- La volatilité a été déterminée sur la base d'un échantillon de sociétés cotées du secteur du rachis, à la date de souscription des instruments et sur une période équivalente à la durée de vie de l'option ;
- Aucune prévision de versement de dividende futur n'a été prise en compte ;
- Pour les plans d'attribution gratuite d'actions, la juste valeur de l'avantage octroyé sur la base du cours de l'action à la date d'attribution ajusté de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur (exemple : dividendes). Comme précisé ci-dessus aucun dividende n'a été pris en compte lors de l'évaluation.

## 9.1 Bons de souscriptions d'actions (« BSA »)

Des bons de souscriptions d'actions ont été attribués aux fondateurs (BSA-C), des Conseils (BSA-A), des chirurgiens (BSA-B) et des salariés (BSA-D).

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS2 :

Date d'attribution	Type	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues	
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Volatilité	Taux sans risque
6 avril 2009	BSA - A	7 589	10 ans	5,00 €	62,95%	3,65%
6 avril 2009	BSA - A	50 000	10 ans	5,00 €	62,95%	3,65%
2 juillet 2009	BSA - A	42 635	10 ans	5,00 €	62,95%	3,67%
12 mai 2010	BSA - A	20 089	10 ans	5,00 €	67,03%	3,09%
7 juillet 2010	BSA - B	14 000	10 ans	5,00 €	67,03%	3,00%
17 mars 2011	BSA - B	7 000	10 ans	5,00 €	65,71%	3,61%
17 mars 2011	BSA - A	7 000	10 ans	5,00 €	65,71%	3,61%
12 mai 2011	BSA - C	10 000	10 ans	5,00 €	65,71%	3,50%
12 juillet 2011	BSA - B	2 500	10 ans	5,00 €	65,71%	3,34%
20 septembre 2011	BSA - B	23 000	10 ans	5,00 €	65,71%	2,62%
20 septembre 2011	BSA - A	6 000	10 ans	5,00 €	65,71%	2,62%
20 septembre 2011	BSA - C	16 000	10 ans	5,00 €	65,71%	2,62%
11 janvier 2012	BSA - A	1 000	10 ans	5,00 €	65,03%	3,18%
11 janvier 2012	BSA - B	2 500	10 ans	5,00 €	65,03%	3,18%
15 mars 2012	BSA - A	4 000	10 ans	5,00 €	65,03%	2,83%
9 janvier 2013	BSA - A	30 000	10 ans	5,00 €	63,72%	2,15%
9 janvier 2013	BSA - B	14 000	10 ans	5,00 €	63,72%	2,15%
21 novembre 2013	BSA - A	50 596	10 ans	7,49 €	62,22%	2,27%
21 novembre 2013	BSA - B	72 500	10 ans	7,49 €	62,22%	2,27%
21 novembre 2013	BSA - C	31 596	10 ans	7,49 €	62,22%	2,27%
21 novembre 2013	BSA - D	41 095	10 ans	7,49 €	62,22%	2,27%
16 octobre 2014	BSA - B	17 500	10 ans	6,73 €	63,70%	0,36%
22 mars 2016	BSA - A	21 985	10 ans	4,84 €	65,84%	-0,15%
9 novembre 2017	BSA - A	17 500	10 ans	3,77 €	58,97%	-0,15%
30 janvier 2018	BSA - A	1 777	10 ans	3,18 €	57,55%	0,23%
14 mars 2018	BSA - B	5 000	10 ans	2,81 €	57,55%	0,16%
18 septembre 2018	BSA - A	20 000	10 ans	1,68 €	56,99%	0,04%
15 novembre 2018	BSA - A	50 224	10 ans	1,01 €	54,94%	-0,05%
15 novembre 2018	BSA - B	14 000	10 ans	1,01 €	54,94%	-0,05%

Les droits à exercice pour les BSA-A et BSA-C sont acquis par quart sur une période de quatre ans sous condition de présence selon les modalités suivantes :

- le premier quart des options est attribué au bénéficiaire, sous condition suspensive de la présence du bénéficiaire à la fin du douzième (12<sup>ème</sup>) mois suivant la date d'attribution par le Conseil d'administration ;
- le solde des options est attribué progressivement au bénéficiaire, sous condition suspensive de la présence du bénéficiaire à la fin de chaque mois pendant une période glissante de trente-six mois débutant à compter du treizième mois suivant la date d'attribution par le Conseil d'administration.

Pour les BSA-B, le nombre de BSA définitivement acquis à l'issue de la période d'acquisition de 4 ans est variable selon un nombre d'heures à réaliser.

Evolution du nombre de bons en circulation

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre d'options en circulation				Nombre d'actions pouvant être souscrites	
		31/12/2017	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés		31/12/2018
6 avril 2009	BSA - A	7 589				7 589	7 589
6 avril 2009	BSA - A	50 000				50 000	50 000
2 juillet 2009	BSA - A	42 635				42 635	42 635
12 mai 2010	BSA - A	20 089				20 089	20 089
7 juillet 2010	BSA - B	14 000				14 000	14 000
17 mars 2011	BSA - B	7 000				7 000	7 000
17 mars 2011	BSA - A	7 000				7 000	7 000
12 mai 2011	BSA - C	10 000				10 000	10 000
12 juillet 2011	BSA - B	2 500				2 500	2 500
20 septembre 2011	BSA - B	23 000				23 000	23 000
20 septembre 2011	BSA - A	6 000				6 000	6 000
20 septembre 2011	BSA - C	16 000				16 000	16 000
11 janvier 2012	BSA - A	1 000				1 000	1 000
11 janvier 2012	BSA - B	2 500				2 500	2 500
15 mars 2012	BSA - A	4 000				4 000	4 000
9 janvier 2013	BSA - A	30 000				30 000	30 000
9 janvier 2013	BSA - B	14 000				14 000	14 000
21 novembre 2013	BSA - A	50 596				50 596	50 596
21 novembre 2013	BSA - B	70 000				70 000	70 000
21 novembre 2013	BSA - C	1 148				1 148	1 148
21 novembre 2013	BSA - D	0				0	0
16 octobre 2014	BSA - B	17 500				17 500	17 500
22 mars 2016	BSA - A	21 985				21 985	21 985
9 novembre 2017	BSA - A	17 500				17 500	17 500
30 janvier 2018	BSA - A	0	1 777			1 777	1 777
14 mars 2018	BSA - B	0	5 000			5 000	5 000
18 septembre 2018	BSA - A		20 000			20 000	20 000
15 novembre 2018	BSA - A		50 224			50 224	50 224
15 novembre 2018	BSA - B		14 000			14 000	14 000
		<b>436 042</b>	<b>91 001</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>527 043</b>	<b>527 043</b>

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre de bons en circulation				Nombre d'actions pouvant être souscrites	
		31/12/2017	Attribués	Exercés	Caducs		31/12/2018
18 décembre 2012	BSA Norgine	60 000				60 000	60 000
28 décembre 2015	BSA IPF Fund	3 000 000				3 000 000	66 876
26 septembre 2018	BSA Harbert	0	50			50	142 050
26 septembre 2018	BSA Norgine	0	50			50	142 050
		<b>3 060 000</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 060 100</b>	<b>410 976</b>

Note BSA :

Pour IPF : Seules 66 876 actions sont exerçables suite au tirage des tranches A et B.

La tranche C étant caduque, le solde de BSA donnant droit à 22 292 actions n'est plus exerçable.

Pour Norgine et Harbert : Les 100 BSA donnent chacun droit à 2 841 actions, soit 284 100 actions.

## 9.2 Options de souscription d'actions

Des options de souscriptions d'actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés.

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS2 :

Date d'attribution	Type	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues	
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Volatilité	Taux sans risque
6 avril 2009	Options	91 074	10 ans	5,00 €	62,95%	3,65%
2 juillet 2009	Options	49 550	10 ans	5,00 €	62,95%	3,67%
12 mai 2010	Options	5 022	10 ans	5,00 €	67,03%	3,09%
12 janvier 2011	Options	5 000	10 ans	5,00 €	65,71%	3,43%
12 mai 2011	Options	10 000	10 ans	5,00 €	65,71%	3,50%
12 juillet 2011	Options	23 000	10 ans	5,00 €	65,71%	3,34%
20 septembre 2011	Options	16 000	10 ans	5,00 €	65,71%	2,62%
20 septembre 2011	Options	75 182	10 ans	5,00 €	65,71%	2,62%
11 janvier 2012	Options	10 000	10 ans	5,00 €	65,03%	3,18%
9 janvier 2013	Options	14 500	10 ans	5,00 €	63,72%	2,15%
18 septembre 2013	Options	10 000	10 ans	6,00 €	62,22%	2,27%
23 mai 2017	Options	31 376	10 ans	3,49 €	62,49%	-0,13%

A l'exception du plan de 75 182 options du 20 septembre 2011, l'ensemble des options est soumis à des conditions de présence au sein de la Société :

- le premier quart des options est attribué au bénéficiaire, sous condition suspensive de la présence du bénéficiaire à la fin du douzième (12<sup>ème</sup>) mois suivant la date d'attribution par le Conseil d'administration ;
- le solde des options est attribué progressivement au bénéficiaire, sous condition suspensive de la présence du bénéficiaire à la fin de chaque mois pendant une période glissante de trente-six mois débutant à compter du treizième mois suivant la date d'attribution par le Conseil d'administration.

Pour le plan de 75 182 options du 20 septembre 2011 attribuées aux fondateurs, les options ont été définitivement attribuées par le Conseil d'administration. A la date de réalisation de l'introduction en bourse, 40 000 options sont devenues exerçables et 35 182 options sont devenues caduques.

## Evolution du nombre d'options en circulation

Date d'attribution	Type	Evolution du nombre d'options en circulation				Nombre d'actions pouvant être souscrites	
		31/12/2017	Attribués	Exercés	Caducs / Annulés		31/12/2018
6 avril 2009	Options	53 521			32 674	20 847	20 847
2 juillet 2009	Options	41 098			22 321	18 777	18 777
12 mai 2010	Options	0				0	0
12 janvier 2011	Options	4 841				4 841	4 841
12 mai 2011	Options	10 000				10 000	10 000
12 juillet 2011	Options	22 450				22 450	22 450
20 septembre 2011	Options	16 000				16 000	16 000
20 septembre 2011	Options	30 000				30 000	30 000
11 janvier 2012	Options	7 354				7 354	7 354
9 janvier 2013	Options	9 862			1 750	8 112	8 112
18 septembre 2013	Options	10 000				10 000	10 000
23 mai 2017	Options	31 376				31 376	31 376
		<b>236 502</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>56 745</b>	<b>179 757</b>	<b>179 757</b>

## 9.3 Actions gratuites

Date d'attribution	Type	Nombre total d'actions gratuites attribuées dans le cadre du plan	Nombre total d'actions émises par la société au 31/12/2018	Nombre total d'actions gratuites caduques au 31/12/2018	Nombre total d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition
21 novembre 2013	Actions gratuites	59 800	51 924	7 876	0
15 juillet 2014	Actions gratuites	7 000	7 000		0
11 mai 2016	Actions gratuites	19 000	19 000		0
11 mai 2016	Actions gratuites	6 469	6 469		0
23 mai 2017	Actions gratuites	26 500		16 750	9 750
23 mai 2017	Actions gratuites	18 892	18 892		0
23 mai 2017	Actions gratuites	7 531	7 531		0
23 mai 2017	Actions gratuites	22 290	22 290		0
9 novembre 2017	Actions gratuites	20 000	20 000		0
30 janvier 2018	Actions gratuites	31 549			31 549
30 janvier 2018	Actions gratuites	23 000			23 000
15 novembre 2018	Actions gratuites	34 906			34 906
		<b>276 937</b>	<b>153 106</b>	<b>24 626</b>	<b>99 205</b>

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'actions gratuites émises :

Date d'attribution	Type	Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2017	Evolution du nombre d'actions gratuites			Nombre d'actions restant à émettre à l'issue de la période d'acquisition 31/12/2018
			Attribuées au cours de l'exercice	Acquises et émises au cours de la période	Caduques au cours de la période	
21 novembre 2013	Actions gratuites	0				0
15 juillet 2014	Actions gratuites	0				0
11 mai 2016	Actions gratuites	19 000		19 000		0
11 mai 2016	Actions gratuites	6 469		6 469		0
23 mai 2017	Actions gratuites	26 500			16 750	9 750
23 mai 2017	Actions gratuites	18 892		18 892		0
23 mai 2017	Actions gratuites	7 531		7 531		0
23 mai 2017	Actions gratuites	22 290		22 290		0
9 novembre 2017	Actions gratuites	20 000		20 000		0
30 janvier 2018	Actions gratuites		31 549			31 549
30 janvier 2018	Actions gratuites		23 000			23 000
15 novembre 2018	Actions gratuites		34 906			34 906
		<b>120 682</b>	<b>89 455</b>	<b>94 182</b>	<b>16 750</b>	<b>99 205</b>

#### 9.4 Détail de la charge comptabilisée au titre des périodes présentées

Date d'attribution	Type	31/12/2017			31/12/2018		
		Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date
6 avril 2009	Options	264 748 €		264 748 €	264 748 €		264 748 €
2 juillet 2009	Options	139 618 €		139 618 €	139 618 €		139 618 €
12 mai 2010	Options	2 856 €		2 856 €	2 856 €		2 856 €
12 janvier 2011	Options	10 945 €		10 945 €	10 945 €		10 945 €
12 mai 2011	Options	22 631 €		22 631 €	22 631 €		22 631 €
12 juillet 2011	Options	50 743 €		50 743 €	50 743 €		50 743 €
20 septembre 2011	Options	48 901 €		48 901 €	48 901 €		48 901 €
20 septembre 2011	Options	114 976 €		114 976 €	114 976 €		114 976 €
11 janvier 2012	Options	22 696 €		22 696 €	22 696 €		22 696 €
9 janvier 2013	Options	29 554 €	35 €	29 554 €	29 554 €		29 554 €
18 septembre 2013	Options	47 587 €	1 771 €	47 587 €	47 587 €		47 587 €
23 mai 2017	Options	28 484 €	28 484 €	28 484 €	28 484 €		28 484 €
		<b>783 740 €</b>	<b>30 291 €</b>	<b>783 740 €</b>	<b>783 740 €</b>	<b>0 €</b>	<b>783 740 €</b>

Date d'attribution	Type	31/12/2017			31/12/2018		
		Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date
6 avril 2009	BSA - A	21 595 €		21 595 €	21 595 €		21 595 €
6 avril 2009	BSA - A	142 278 €		142 278 €	142 278 €		142 278 €
2 juillet 2009	BSA - A	125 109 €		125 109 €	125 109 €		125 109 €
12 mai 2010	BSA - A	43 810 €		43 810 €	43 810 €		43 810 €
7 juillet 2010	BSA - B	28 122 €		28 122 €	28 122 €		28 122 €
17 mars 2011	BSA - B	13 160 €		13 160 €	13 160 €		13 160 €
17 mars 2011	BSA - A	15 134 €		15 134 €	15 134 €		15 134 €
12 mai 2011	BSA - C	22 631 €		22 631 €	22 631 €		22 631 €
12 juillet 2011	BSA - B	4 700 €		4 700 €	4 700 €		4 700 €
20 septembre 2011	BSA - B	41 400 €		41 400 €	41 400 €		41 400 €
20 septembre 2011	BSA - A	18 352 €		18 352 €	18 352 €		18 352 €
20 septembre 2011	BSA - C	48 901 €		48 901 €	48 901 €		48 901 €
11 janvier 2012	BSA - A	2 591 €		2 591 €	2 591 €		2 591 €
11 janvier 2012	BSA - B	4 500 €		4 500 €	4 500 €		4 500 €
15 mars 2012	BSA - A	12 162 €		12 162 €	12 162 €		12 162 €
9 janvier 2013	BSA - A	87 369 €	118 €	87 369 €	87 369 €		87 369 €
9 janvier 2013	BSA - B	25 200 €	39 €	25 200 €	25 200 €		25 200 €
21 novembre 2013	BSA - A	194 982 €	7 639 €	194 981 €	194 982 €		194 981 €
21 novembre 2013	BSA - B	279 410 €	15 576 €	279 410 €	279 410 €		279 410 €
21 novembre 2013	BSA - C	109 055 €	-8 943 €	109 055 €	109 055 €		109 055 €
21 novembre 2013	BSA - D	158 354 €	8 004 €	158 354 €	158 354 €		158 354 €
16 octobre 2014	BSA - B	63 810 €	8 189 €	60 646 €	63 810 €	3 164 €	63 810 €
22 mars 2016	BSA - A	55 493 €	26 359 €	46 869 €	55 493 €	8 624 €	55 493 €
9 novembre 2017	BSA - A	29 565 €	29 565 €	29 565 €	29 565 €		29 565 €
30 janvier 2018	BSA - A				3 392 €	3 392 €	3 392 €
14 mars 2018	BSA - B				6 738 €	2 692 €	2 692 €
18 septembre 2018	BSA - A				15 785 €	15 785 €	15 785 €
15 novembre 2018	BSA - A				21 252 €	21 252 €	21 252 €
15 novembre 2018	BSA - B				5 913 €	559 €	559 €
		<b>1 547 683 €</b>	<b>86 547 €</b>	<b>1 535 894 €</b>	<b>1 600 762 €</b>	<b>55 467 €</b>	<b>1 591 362 €</b>

Date d'attribution	Type	31/12/2017			31/12/2018		
		Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge de la période	Charge cumulée à date
21 novembre 2013	Actions gratuites	382 694 €	8 984 €	382 694 €	382 694 €		382 694 €
15 juillet 2014	Actions gratuites	31 149 €	0 €	31 149 €	31 149 €		31 149 €
11 mai 2016	Actions gratuites	113 352 €	45 306 €	92 322 €	113 352 €	21 029 €	113 352 €
11 mai 2016	Actions gratuites	14 503 €	0 €	14 503 €	14 503 €		14 503 €
23 mai 2017	Actions gratuites	97 255 €	41 407 €	41 407 €	0 €	-41 407 €	0 €
23 mai 2017	Actions gratuites	45 948 €	11 698 €	11 698 €	45 948 €	19 233 €	30 930 €
23 mai 2017	Actions gratuites	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €
23 mai 2017	Actions gratuites	40 948 €	40 948 €	40 948 €	40 948 €	0 €	40 948 €
9 novembre 2017	Actions gratuites	40 086 €	5 711 €	5 711 €	40 086 €	34 375 €	40 086 €
30 janvier 2018	Actions gratuites				109 317 €	109 317 €	109 317 €
30 janvier 2018	Actions gratuites				79 980 €	34 639 €	34 639 €
15 novembre 2018	Actions gratuites				35 255 €	3 999 €	3 999 €
		<b>765 934 €</b>	<b>154 053 €</b>	<b>620 431 €</b>	<b>893 231 €</b>	<b>181 185 €</b>	<b>801 616 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 097 357 €</b>	<b>270 890 €</b>	<b>2 940 065 €</b>	<b>3 277 733 €</b>	<b>236 652 €</b>	<b>3 176 717 €</b>

## NOTE 10 : PROVISIONS

### Principes comptables

Les provisions correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation envers un tiers résultant d'un évènement passé dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

## NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

### Principes comptables

Sauf indication contraire, les emprunts et dettes financières sont comptabilisées au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif conformément à la norme IFRS 9.

La fraction à plus d'un an des dettes financières est présentée en « Dettes financières non courantes » tandis que la part à moins d'un an des dettes financières est présentée en « dettes financières courantes ».

### Evolution des dettes financières

DETTES FINANCIERES (Montants en euros)	31/12/2017	Encasement	Remboursement	Intérêts courus	Actualisation des avances	Frais d'émission	Impact du taux d'intérêts effectif	Conversion en actions	Décote BSA	Variation de la juste- valeur	Transfert en dettes financières courantes	31/12/2018
Avances Coface - Japon	103 229				2 513						180	105 922
Avances Coface - Russie	64 158				1 295						(1 051)	64 401
Avances Coface - Chine	56 024	3 540			2 150						(10 266)	51 448
Emprunt Bpifrance	1 275 000										(225 000)	1 050 000
Emprunt obligataire IPF Fund - tranche 1	1 710 388						140 262				(1 850 650)	-
Emprunt obligataire IPF Fund - tranche 2	1 130 898						69 570				(1 200 468)	-
Emprunt obligataire Norgine & Harbert		4 500 000				(251 393)	49 134		(214 650)		(300 356)	3 782 735
<b>Total dettes financières non courantes</b>	<b>4 339 697</b>	<b>4 503 540</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 958</b>	<b>(251 393)</b>	<b>258 966</b>	<b>-</b>	<b>(214 650)</b>	<b>-</b>	<b>(3 587 611)</b>	<b>5 054 506</b>
Avances Coface - Japon	4 100		(1 535)								(180)	2 385
Avances Coface - Russie	2 345		(558)								1 051	2 839
Avances Coface - Chine	-										10 266	10 266
Emprunt Bpifrance	243 563		(168 563)	16 706							225 000	316 706
Obligations convertibles en actions Nice&Green	-	2 200 000						(1 820 000)				380 000
Emprunt obligataire IPF Fund - tranche 1	1 245 409		(2 850 000)	(246 059)							1 850 650	-
Emprunt obligataire IPF Fund - tranche 2	396 232		(1 500 000)	(96 700)							1 200 468	-
Emprunt obligataire Norgine & Harbert				6 218							300 356	306 574
<b>Total dettes financières courantes</b>	<b>1 891 649</b>	<b>2 200 000</b>	<b>(4 520 656)</b>	<b>(319 835)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 820 000)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 587 611</b>	<b>1 018 769</b>
Dérivé passif	59 248									201 131		260 379
<b>Total dérivé passif courant</b>	<b>59 248</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>201 131</b>	<b>-</b>	<b>260 379</b>
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>6 290 594</b>	<b>6 703 540</b>	<b>(4 520 656)</b>	<b>(319 835)</b>	<b>5 958</b>	<b>(251 393)</b>	<b>258 966</b>	<b>(1 820 000)</b>	<b>(214 650)</b>	<b>201 131</b>	<b>-</b>	<b>6 333 655</b>

## Maturité des dettes financières

MATURITE DES DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en euros)	Au 31 décembre 2018			
	Montant brut	A moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Dérivé passif	260 378	260 378		
Obligations convertibles en actions	380 000	380 000		
Emprunts obligataires	4 089 309	306 574	3 782 735	
Emprunt Bpifrance	1 366 706	316 706	1 050 000	
Avances COFACE	237 261	15 489	217 652	4 120
<b>Total dettes financières</b>	<b>6 333 654</b>	<b>1 279 148</b>	<b>5 050 387</b>	<b>4 120</b>
<i>Dérivé passif courant</i>	<i>260 378</i>			
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>1 018 770</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>5 054 506</i>			

MATURITE DES DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en euros)	Au 31 décembre 2017			
	Montant brut	A moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Dérivé passif	59 248	59 248		
Emprunts obligataires	4 482 927	1 641 641	2 841 287	0
Emprunt Bpifrance	1 518 563	243 563	1 200 000	75 000
Avances COFACE	229 856	6 445	195 534	27 876
<b>Total dettes financières</b>	<b>6 290 594</b>	<b>1 950 897</b>	<b>4 236 820</b>	<b>102 876</b>
<i>Dérivé passif courant</i>	<i>59 248</i>			
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>1 891 649</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>4 339 697</i>			

### 11.1 Avances remboursables

#### Principes comptables

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Elles ont été comptabilisées conformément à IAS 20. S'agissant d'avances financières, consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, ces avances sont évaluées selon IFRS 9 au coût amorti, si les impacts sont significatifs.

- Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi d'avances remboursables ne portant pas intérêt est considéré comme une subvention. Cet avantage est déterminé en appliquant un taux d'actualisation correspondant à un taux de marché à la date d'octroi. Ces subventions sont enregistrées au niveau de la catégorie :
  - « Recherche et développement » pour celles relatives aux aides à l'innovation,
  - « Ventes, distribution et marketing » pour celles relatives à la prospection de nouvelles zones géographiques.
- Le coût financier des avances remboursables calculé au taux de marché est enregistré ensuite en charges financières.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

<b>EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES (Montant en euros)</b>	<b>COFACE Russie</b>	<b>COFACE Japon</b>	<b>COFACE Chine</b>	<b>Total</b>
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2016</b>	<b>66 816</b>	<b>107 924</b>	<b>41 965</b>	<b>216 705</b>
(+) Encaissement	0	0	16 250	16 250
(-) Remboursement	-1 985	-2 860	0	-4 845
(+/-) Autres mouvements	1 672	2 265	-2 191	1 746
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2017</b>	<b>66 503</b>	<b>107 329</b>	<b>56 024</b>	<b>229 857</b>
(+) Encaissement			3 540	3 540
(-) Remboursement	-558	-1 535	0	-2 093
(+/-) Autres mouvements	1 295	2 513	2 150	5 958
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2018</b>	<b>67 240</b>	<b>108 307</b>	<b>61 714</b>	<b>237 261</b>

Les variations « Autres mouvements » sont principalement relatives à l'actualisation des avances conditionnées.

SPINEGUARD a obtenu des avances remboursables de la COFACE au titre de trois contrats dits « d'assurance prospection », couvrant les zones géographiques « RUSSIE », « JAPON » et « CHINE ». SPINEGUARD bénéficie, pour chaque contrat, d'une période de couverture respectivement de 3 ans, 4 ans et 3 ans pendant laquelle ses dépenses de prospection lui sont garanties dans la limite d'un budget défini. Au terme de cette phase, débute une phase d'amortissement respectivement de 4 ans, 6 ans et 5 ans pendant laquelle SPINEGUARD rembourse l'avance obtenue sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé dans les zones concernées. Les modalités de chacun des contrats sont les suivantes :

### **11.1.1 Assurance prospection - Russie**

Le montant des dépenses prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie (1<sup>er</sup> mai 2012 au 30 avril 2015) est de 100 000 € avant application d'une quotité garantie de 75%.

La société s'acquitte de prime représentant 2% du budget couvert.

La période d'amortissement court du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 30 avril 2021.

SPINEGUARD a reçu au titre de cette avance prospection Russie :

- 34 471 € le 31 juillet 2013 au titre du 1<sup>er</sup> exercice de couverture des dépenses,
- 28 062 € le 19 juillet 2014 au titre du 2<sup>e</sup> exercice de couverture des dépenses,
- 12 496 € le 9 juin 2015 au titre du 3<sup>e</sup> exercice de couverture des dépenses.

Le remboursement s'effectuera au moyen de versements, estimés en fonction des prévisions de chiffre d'affaires de l'exploitation des produits ou services issus du projet dans les limites suivantes :

- 14% du chiffre d'affaires lié à des prestations de services
- 7% du chiffre d'affaires dans le cas de ventes de biens

En cas de chiffre d'affaires insuffisant par rapport aux remboursements attendus, il ne sera fait aucun remboursement complémentaire à la COFACE.

L'échéancier des remboursements, estimé en fonction des dernières prévisions commerciales, est le suivant :

- Au plus tard le 30 avril 2016 : 933 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2017 : 1 985 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2018 : 558 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 30 avril 2019 : 3 076 €
- Au plus tard le 30 avril 2020 : 3 999 €
- Au plus tard le 30 avril 2021 : 64 478 €

La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé de 2,74 % par an.

### **11.1.2 Assurance prospection - Japon**

---

Le montant des dépenses prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie (1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2015) est de 320 000 € avant application d'une quotité garantie de 80%.

La société s'acquitte de prime représentant 2% du budget couvert.

La période d'amortissement court du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2021.

SPINEGUARD a reçu au titre de cette avance prospection Japon :

- 34 691 € le 28 novembre 2012 au titre du 1<sup>er</sup> exercice de couverture des dépenses,
- 21 341 € le 21 novembre 2013 au titre du 2<sup>e</sup> exercice de couverture des dépenses,
- 52 375 € le 3 octobre 2014 au titre du 3<sup>e</sup> exercice de couverture des dépenses,
- 20 501 € le 1 octobre 2015 au titre du 4<sup>e</sup> exercice de couverture des dépenses.

Le remboursement s'effectuera au moyen de versements, estimés en fonction des prévisions de chiffre d'affaires de l'exploitation des produits ou services issus du projet dans les limites suivantes :

- 14% du chiffre d'affaires lié à des prestations de services
- 7% du chiffre d'affaires dans le cas de ventes de biens

En cas de chiffre d'affaires insuffisant par rapport aux remboursements attendus, il ne sera fait aucun remboursement complémentaire à la COFACE.

L'échéancier des remboursements, estimé en fonction des dernières prévisions commerciales, est le suivant :

- Au plus tard le 31 août 2016 : 5 418 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 31 août 2017 : 2 860 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 31 août 2018 : 1 535 € (remboursement effectif)
- Au plus tard le 31 août 2019 : 2 800 €
- Au plus tard le 31 août 2020 : 4 200 €
- Au plus tard le 31 août 2021 : 112 095 €

La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé de 3,66% par an.

### **11.1.3 Assurance prospection - Chine**

---

Le montant des dépenses de prospection couverte par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie (1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2018) est de 125 000 euros avant application d'une quotité garantie de 75 %.

La société s'acquitte de prime représentant 2 % du budget couvert.

La période d'amortissement court du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2024.

SPINEGUARD a reçu au titre de cette avance prospection Chine :

- 27 550 € le 30 avril 2015 au titre du 1<sup>er</sup> exercice de couverture des dépenses.
- 19 500 € le 5 mai 2016 au titre du 2<sup>ème</sup> exercice de couverture des dépenses.
- 16 250 € le 5 juin 2017 au titre du 3<sup>ème</sup> exercice de couverture des dépenses.
- 3 540 € le 11 juillet 2018 au titre du 4<sup>ème</sup> exercice de couverture des dépenses.

Le remboursement s'effectuera au moyen de versements, estimés en fonction des prévisions de chiffre d'affaires de l'exploitation des produits ou services issus du projet dans les limites suivantes :

- 14% du chiffre d'affaires lié à des prestations de services
- 7% du chiffre d'affaires dans le cas de ventes de biens

En cas de chiffre d'affaires insuffisant par rapport aux remboursements attendus, il ne sera fait aucun remboursement complémentaire à la COFACE.

L'échéancier des remboursements, estimé en fonction des dernières prévisions commerciales, est le suivant :

- Au plus tard le 30 avril 2019 : 10 500 €
- Au plus tard le 30 avril 2020 : 11 550 €
- Au plus tard le 30 avril 2021 : 12 705 €
- Au plus tard le 30 avril 2022 : 13 340 €
- Au plus tard le 30 avril 2023 : 14 007 €
- Au plus tard le 30 avril 2024 : 4 738 €

La juste valeur de cette avance a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé de 2,81% par an.

## **11.2 Prêt innovation Bpifrance**

---

Le 7 mars 2016, la société a signé un prêt innovation avec Bpifrance pour un montant de 1 500 K€.

Cet emprunt a les caractéristiques suivantes :

- Retenue de garantie de 75 K€ en tant que gage espèces,
- Taux d'intérêts : TME (taux moyen mensuel de rendement des emprunts de l'Etat à long terme) majoré de 4,3%.
- Echéancier de remboursement :
  - 8 trimestres de différé d'amortissement de capital jusqu'au 31 mars 2018,
  - 20 trimestres d'amortissement du capital de 75 K€ entre le 30 juin 2018 et le 31 mars 2023.

Ce financement bénéficie :

- D'une garantie au titre du Fonds National de Garantie Prêt Pour l'Innovation à hauteur de 30% de l'encours du crédit ;
- D'une garantie du Fonds Européen d'Investissement (FEI) à hauteur de 50% de l'encours du crédit.

## 11.3 Emprunts obligataires

---

### Principes comptables

Les instruments financiers (BSA et options de conversion des emprunts obligataires) font l'objet d'une analyse spécifique.

Lorsque ces instruments financiers prévoient l'échange d'un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de trésorerie, ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres au regard de la norme IAS 32.

Lorsque l'analyse menée conduit à l'impossibilité de qualifier ces instruments en instruments de capitaux propres et que la variable est financière, ceux-ci sont alors qualifiés de dérivés passifs entrant dans le scope de la norme IFRS 9. Ils sont alors comptabilisés en dérivé passif pour leur juste valeur à la date d'émission, la juste valeur étant déterminé par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes. Les variations de cette juste valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces passifs relèvent de la catégorie 3 définie par la norme IFRS 7.

### 11.3.1 Emprunt obligataire au profit de IPF Partners

---

Le 28 décembre 2015, la Société a signé un contrat obligataire non convertible avec la société IPF Fund permettant une levée de fonds potentielle de 6.200 K€, à la discrétion de la Société.

#### Emission de la tranche A de 3 000 K€ le 28 décembre 2015

Une première tranche d'une valeur totale de 3.000 K€ a été émise le 28 décembre 2015, assortie de 3 000 000 BSA. Il est cependant précisé que seuls 1 500 000 BSA deviennent exerçables et permettent en cas d'exercice l'émission de 44 584 actions à compter du tirage de la tranche (*cf. caractéristiques des BSA*).

Les obligations ainsi émises ont les caractéristiques suivantes :

- Echancier de remboursement :
  - Franchise de remboursement du capital de 20 mois à compter de l'émission (soit jusqu'en juin 2017 puis,
  - 150 000 € par trimestre en septembre et décembre 2017,
  - 300 000 € par trimestre de mars à décembre 2018,
  - 375 000 € par trimestre de mars à décembre 2019.
- Intérêts :
  - Paiement d'intérêts trimestriels au taux Euribor 3 mois assorti d'une marge de 8% annuel ;
  - Capitalisation annuelle d'intérêts « PIK » au taux annuel de 3%. Ces intérêts seront payés avec la dernière échéance de remboursement en capital.

#### Emission de la tranche B de 1 500 K€ le 30 juin 2016

Une deuxième tranche d'une valeur totale de 1,5 M€ a été émise le 30 juin 2016. A compter de l'émission de cette tranche, 750 000 BSA deviennent exerçables et permettent en cas d'exercice l'émission de 22 292 actions (*cf. caractéristiques des BSA*).

Les obligations ainsi émises ont les caractéristiques suivantes :

- Echancier de remboursement :
  - Franchise de remboursement du capital de 20 mois à compter de l'émission (soit jusqu'en décembre 2017 puis,

- 75 000 € par trimestre en mars et juin 2018,
- 150 000 € par trimestre de septembre 2018 à juin 2019,
- 187 500 € par trimestre de septembre 2019 à juin 2020.
- Intérêts :
  - Paiement d'intérêts trimestriels au taux Euribor 3 mois assorti d'une marge de 7% annuel ;
  - Capitalisation annuelle d'intérêts « PIK » au taux annuel de 3%. Ces intérêts seront payés avec la dernière échéance de remboursement en capital.

### Caractéristiques des BSA

Les BSA ont quant à eux les caractéristiques suivantes :

- Nombre de BSA : 3 000 000
- Nombre maximum d'actions à émettre : 89 168
- Prix d'exercice : 4,71 €
- Conditions d'exercice :
  - 1 500 000 bons à compter de la date d'émission, durant une période de 6 ans (44 584 actions à émettre),
  - 750 000 bons à la souscription de la tranche d'obligation B et durant une période de 6 ans (22 292 actions à émettre),
  - 750 000 bons à la souscription de tranche d'obligation C et durant une période de 6 ans (22 292 actions à émettre) .

### Evaluation et valorisation

La dette est évaluée selon la méthode du coût amorti conformément à la norme IFRS 9. Celui-ci prend en compte les frais encourus pour la mise en place du contrat ainsi que la décote liée aux BSA exerçables.

Le taux d'intérêt effectif ressort à :

- 14,89% pour la Tranche A
- 12,40% pour la Tranche B

Suite à une analyse réalisée conformément à IAS 32, les BSA ont été comptabilisés en instruments de capitaux propres et ont été évalués par application du modèle de valorisation Black & Scholes.

	<b>Tranche A</b>	<b>Tranche B</b>
Nombre de BSA	1 500 000	750 000
Terme attendu	4 ans	4 ans
Volatilité	58,96%	63,24%
Taux sans risque	-0,14%	-0,60%
<b>Valeur de l'instrument de capitaux propres</b>	<b>98 K€</b>	<b>54 K€</b>

Ces emprunts obligataires (tranche A et B) ont fait l'objet d'un remboursement anticipé et sont totalement remboursés au 31 décembre 2018. La Société a encouru des frais de sortie de 199 857 € au cours de l'exercice.

### 11.3.2 Emprunt obligataire au profit de Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital

---

Le 26 septembre 2018, la Société a signé un contrat d'obligations non convertibles avec Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital permettant une levée de fonds potentielle d'un montant maximum de 6 M€, à la discrétion de la Société.

Cet emprunt, assorti de l'émission de BSA, est composé de deux tranches :

- Une première tranche (tranche A) de 100 obligations d'un montant nominal de 4,5 M€ (au 10 septembre 2018) assortie de l'émission de 100 BSA A qui permettent en cas d'exercice l'émission de 284 092 actions à compter du tirage de la tranche (*cf. caractéristiques des BSA*).
- A la discrétion de la Société, une deuxième tranche (tranche B) de 100 obligations d'un montant nominal de 1,5 M€ (entre avril et septembre 2019) assortie de l'émission de 20 BSA B.

Les obligations ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 45 000 € pour la tranche A, 15 000 € pour la tranche B
- Souscription au pair
- Maturité : 36 mois à compter de l'émission
- Différé de remboursement de 12 mois (pour la tranche A, possibilité de demander une extension du différé de 6 mois supplémentaires)
- Taux d'intérêts : 9,95 % ou Taux d'intérêt EUR SWAP 3 ans (14 jours précédant l'émission) + 995 points de base si supérieur

Les BSA ont les caractéristiques suivantes :

- Nombre d'actions pouvant être souscrites par BSA : 5 000 / prix d'exercice
- Prix d'exercice :
  - Tranche A : 1,76 €
  - Tranche B : plus bas entre le cours de bourse moyen pondéré des 3 mois précédant l'émission et le prix d'exercice des BSA Tranche A (1,76 €)
- Maturité : 10 ans à compter de l'émission

#### Evaluation et valorisation

La dette est évaluée selon la méthode du coût amorti conformément à la norme IFRS 9. Celui-ci prend en compte les frais encourus pour la mise en place du contrat (251 393 €) ainsi que la décote liée aux BSA exerçables. Le taux d'intérêt effectif de l'emprunt ressort à 15,91%.

Suite à une analyse réalisée conformément à IAS 32, les BSA ont été comptabilisés en instruments de capitaux propres et ont été évalués par application du modèle de valorisation Black & Scholes.

	<b>Tranche A</b>
Nombre de BSA	284 092
Terme attendu	6 ans
Volatilité	56,94%
Taux sans risque	0,11%
<b>Valeur de l'instrument de capitaux propres</b>	<b>214 650 €</b>

### **11.3.3 Ligne de financement obligataire avec programme d'intéressement (OCAPI)**

Ces financements assurés par Nice & Green, société spécialisée dans la fourniture de solutions de financements adaptés aux sociétés cotées, ont été mis en place le 2 octobre 2017 et le 10 septembre 2018.

#### **Contrat du 2 octobre 2017**

Le 2 octobre 2017, la Société a signé un contrat d'OCAPI (Obligations Convertibles en Actions assorties d'un Plan d'Intéressement) avec NICE & GREEN SA permettant une levée de fonds de 2,4 M€, selon le calendrier suivant :

<b>DATE</b>	<b>OCA</b>	<b>MONTANT</b>
mercredi 4 octobre 2017	1 à 5	100.000 €
vendredi 3 novembre 2017	6 à 10	100.000 €
lundi 4 décembre 2017	11 à 20	200.000 €
jeudi 4 janvier 2018	21 à 30	200.000 €
vendredi 2 février 2018	31 à 40	200.000 €
lundi 5 mars 2018	41 à 50	200.000 €
mercredi 4 avril 2018	51 à 60	200.000 €
vendredi 4 mai 2018	61 à 70	200.000 €
jeudi 7 juin 2018	71 à 80	200.000 €
vendredi 6 juillet 2018	81 à 90	200.000 €
lundi 6 août 2018	91 à 100	200.000 €
mercredi 5 septembre 2018	101 à 110	200.000 €
jeudi 4 octobre 2018	111 à 120	200.000 €

#### **Contrat du 10 septembre 2018**

Le 10 septembre 2018, la Société a signé un nouveau contrat d'OCAPI permettant une levée de fonds de 3 M€, selon le calendrier suivant :

<b>DATE</b>	<b>OCA</b>	<b>MONTANT</b>
Lundi 5 novembre 2018	1 à 10	200.000 €
Mardi 4 décembre 2018	11 à 20	200.000 €
Lundi 7 janvier 2019	21 à 30	200.000 €
Mardi 5 février 2019	31 à 40	200.000 €
Mercredi 6 mars 2019	41 à 50	200.000 €
Jeudi 4 avril 2019	51 à 60	200.000 €
Vendredi 10 mai 2019	61 à 70	200.000 €
Mercredi 12 juin 2019	71 à 80	200.000 €
Mardi 9 juillet 2019	81 à 90	200.000 €
Mercredi 7 août 2019	91 à 100	200.000 €
Vendredi 6 septembre 2019	101 à 110	200.000 €
Lundi 7 octobre 2019	111 à 120	200.000 €
Mercredi 6 novembre 2019	121 à 130	200.000 €
Vendredi 6 décembre 2019	131 à 140	200.000 €
Jeudi 9 janvier 2020	141 à 150	200.000 €

### Caractéristiques des OCA :

Les OCA ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 20 000 €
- Souscription au pair
- Maturité : 12 mois (sauf survenance d'un cas de défaut)
- Absence d'intérêt
- Les OCA pourront être converties en actions SpineGuard à la demande de leur porteur, à tout moment, selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N = Vn / [92\% \times \text{Min} [\text{VWAP}_{Q/10\text{jrs}}]] \text{ où}$$

- « N » : nombre d'actions ordinaires nouvelles de SpineGuard à émettre sur conversion d'une OCA
- « Vn » : valeur nominale d'une OCA
- « Min [VWAP<sub>Q/10jrs</sub>] » : VWAP Quotidien le plus bas des dix dernières séances de bourse pendant la période de fixation du prix de conversion (à savoir les 10 jours de bourse précédant la date de demande de conversion de l'OCA concernée).

En cas de survenance d'un cas de défaut, Nice & Green aura le droit de demander à la Société le remboursement des OCA en numéraire et/ou de suspendre ou refuser de souscrire aux OCA non encore souscrites.

**Communication :** Le nombre d'actions issues de la conversion des OCA apparaîtra dans la communication sur l'information réglementée de la Société relative au nombre d'actions et aux droits de vote en circulation. Le cas échéant, la Société procédera à une communication spécifique en cas de conversion importante d'OCA susceptible d'avoir un impact sur le cours de bourse.

**Cas de défauts :** Le contrat d'émission prévoit des cas de défauts usuels pour ce type d'opérations, permettant de solliciter le remboursement anticipé des OCA et/ou de mettre un terme aux émissions et souscriptions.

**Sûretés :** L'émission des OCA n'est assortie d'aucune sûreté.

### Cession OCA - Cotation des OCA – Prospectus :

- Les OCA, seront incessibles sauf au profit de sociétés contrôlées par Nice & Green.
- Les OCA n'ont pas fait l'objet d'une demande d'inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth et ne sont par conséquent pas cotées.
- La conversion des OCA interviendra au fil de l'eau sur demande de Nice & Green sans calendrier préétabli.
- Cette émission n'a pas donné lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF.

### **Evaluation et valorisation**

Suite à une analyse réalisée conformément à IAS32, les OCAPI sont comptabilisés en instruments de dettes.

Au 31 décembre 2018, les OCA n°1 à n°110 émises entre octobre 2017 et septembre 2018 ont été intégralement converties à la clôture.

Au 31 décembre 2018, les OCA n°110 à n°120 émises en octobre n'ont pas été converties à la clôture. L'engagement d'émettre et de souscrire le solde non émis des OCAPI a été considéré comme étant un « forward » (contrat à terme) au sens d'IFRS 9 et a été comptabilisé à la juste valeur par compte de résultat. La société a ainsi enregistré un dérivé passif courant s'élevant à 260 K€ au 31 décembre 2018 contre 59 K€ au 31 décembre 2017.

## NOTE 12 : ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

### Principes comptables

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres, en « autres éléments du résultat global ».

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

Les salariés américains de la société sont adhérents d'un plan de type 401k à cotisations définies. A ce titre, aucune provision n'est à comptabiliser par la Société.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES	31/12/2018	31/12/2017
Convention collective	Métallurgie	
Taux d'actualisation	1,62%	1,45%
Age de départ à la retraite	65 - 67 ans	65 - 67 ans
Augmentation annuelle future des salaires	1,00%	1,00%
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017
Rotation du personnel	Moyen (Turn-over moyen)	Moyen (Turn-over moyen)

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en euros)	Indemnités de départ en retraite
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>71 195</b>
Coûts des services passés	10 905
Coûts financiers	968
Ecarts actuariels	-29 298
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>53 770</b>
Coûts des services passés	8 327
Coûts financiers	780
Ecarts actuariels	-14 628
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>48 249</b>

## NOTE 13 : PASSIFS COURANTS

### Principes comptables

La juste valeur des passifs courants est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement.

### 13.1. Dettes fiscales et sociales

<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Dettes auprès des organismes sociaux	105 049	89 136
Congés payés	181 584	192 959
Etat, charge à payer	49 647	160 213
Rémunérations	73 114	204 103
Autres dettes fiscales et sociales	35 697	56 639
Restructuration (1)	53 085	0
<b>Total dettes fiscales et sociales</b>	<b>498 175</b>	<b>703 050</b>

(1) Comprend notamment l'indemnité de résiliation du bail des locaux de San Francisco pour 44 K\$.

### 13.2. Autres passifs

<b>AUTRES CREDITEURS ET DETTES DIVERSES (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Commissions	171 833	169 788
Jetons de présence	15 500	
Divers	121 505	106 541
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>308 838</b>	<b>276 329</b>

## NOTE 14 : ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ET EFFETS SUR LE RESULTAT

### Principes comptables

La Société a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif;
- catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante pour chaque année :

Rubriques au bilan (montants en euros)	31/12/2018		Valeur - état de situation financière selon IAS 39			Instruments non financiers
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	
Actifs financiers non courants	127 755	127 755		127 755		
Clients et comptes rattachés	1 316 028	1 316 028		1 316 028		
Autres créances	593 063	593 063		593 063		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 061 765	1 061 765		1 061 765		
<b>Total actifs</b>	<b>3 098 610</b>	<b>3 098 610</b>	<b>0</b>	<b>3 098 610</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dettes financières courantes	1 018 769	1 018 769			1 018 769	
Dettes financières non courantes	5 054 507	5 054 507			5 054 507	
Dérivé passif courant	260 378	260 378	260 378			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 157 966	1 157 966			1 157 966	
Dettes fiscales et sociales	498 175	498 175		498 175		
Autre créditeurs et dettes diverses	308 838	308 838				308 838
<b>Total passifs</b>	<b>8 298 634</b>	<b>8 298 634</b>	<b>260 378</b>	<b>498 175</b>	<b>7 231 242</b>	<b>308 838</b>

Rubriques au bilan (montants en euros)	31/12/2017		Valeur - état de situation financière selon IAS 39			Instruments non financiers
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	
Actifs financiers non courants	121 261	121 261		121 261		
Clients et comptes rattachés	1 375 464	1 375 464		1 375 464		
Autres créances	535 173	535 173		535 173		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 189 526	1 189 526		1 189 526		
<b>Total actifs</b>	<b>3 221 423</b>	<b>3 221 423</b>	<b>0</b>	<b>3 221 423</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dettes financières courantes	1 891 648	1 891 648			1 891 648	
Dettes financières non courantes	4 339 697	4 339 697			4 339 697	
Dérivé passif courant	59 248	59 248	59 248			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 037 897	1 037 897			1 037 897	
Dettes fiscales et sociales	703 050	703 050		703 050		
Autre créditeurs et dettes diverses	276 329	276 329				276 329
<b>Total passifs</b>	<b>8 307 869</b>	<b>8 307 869</b>	<b>59 248</b>	<b>703 050</b>	<b>7 269 242</b>	<b>276 329</b>

(Montants en euros)	Impacts compte de résultat au 31 décembre 2018		Impacts compte de résultat au 31 décembre 2017	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
<b>Actifs</b>				
Actifs en juste valeur par résultat				
Prêts et créances				
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
<b>Passifs</b>				
Passifs évalués à la juste valeur : dérivé passif		(201 130)		59248
Passifs évalués au coût amorti : avances	7 019		4 861	
Passifs évalués au coût amorti : emprunt bpifrance	71 466		74 250	
Passifs évalués au coût amorti : emprunts obligataires	891 477		635 317	

## NOTE 15 : CHIFFRE D'AFFAIRES

### Principes comptables

La norme IFRS 15 est d'application obligatoire depuis le 1er janvier 2018.

La Société comptabilise le chiffre d'affaires à la date à laquelle le client a obtenu le contrôle du bien ou du service des produits lorsqu'elle transfère le contrôle des biens et services promis au client.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à hauteur de la rémunération à laquelle elle s'attend à avoir droit, en échange des biens ou services fournis. Les contreparties variables hautement probables ainsi que les composantes financières significatives sont incluses dans le prix de la transaction.

La Société a effectué une revue de ses contrats et n'a pas détecté de contreparties variables significatives, telles que des clauses spécifiques de retours. Par ailleurs, la Société n'accorde pas ou ne bénéficie pas de financement particulier dans le cadre de ses contrats.

En application d'IFRS 15, le chiffre d'affaires de la Société est toujours reconnu à une date spécifique («at a point time») :

- Ventes de produits de la gamme PediGuard et de modules DSG aux partenaires pour la vis intelligente ; vente de sets réutilisables pour les PediGuard Threaded ou les vis DSG :
  - le transfert de propriété et la reconnaissance du revenu interviennent lors de l'enlèvement des marchandises chez SpineGuard à la livraison ou bien, pour les produits en stock de consignment, à la réception d'un bon d'intervention chirurgicale («use form») accompagné d'un numéro de commande du client.
  - dans le cas des ventes via des agents commerciaux, les commissions sont enregistrées en « frais des Ventes, Distribution et Marketing » de façon concomitante.
- Commissions liées à l'activité d'agence pour la société Zavation pour les vis DSG : Sur la base du rapport d'activité mensuel reçu par SpineGuard (J+5 ouvrable)
- Accords de licence ou de distribution sous forme de termes initiaux (upfront payment) ou de paiements d'étapes (milestone payments) : selon les modalités contractuelles.

Les revenus de la Société résultent de la vente des produits et accessoires de la gamme PediGuard, des ventes de modules DSG aux partenaires pour la vis intelligente et des produits de première génération destinés à l'implantologie dentaire. Ils comprennent également la vente de sets réutilisables pour les PediGuard Threaded ou les vis DSG et le revenu généré par les accords de licence ou de distribution sous forme de termes initiaux (upfront payment) ou de paiements d'étapes (milestone payments).

Le chiffre d'affaires par zone géographique pour les exercices présentés est le suivant :

<b>CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>(Montants en euros)</b>		
Etats-Unis	6 411 245	6 659 762
Reste du monde	1 164 153	1 514 203
<b>Total chiffre d'affaires par zone géographique</b>	<b>7 575 398</b>	<b>8 173 965</b>

<b>Unités vendues (en nombre)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
USA	5 336	5 303
Europe	1 299	1433
Amérique Latine	427	309
Asie Pacifique	1 181	642
Moyen Orient	758	1081
<b>Total nombre d'unités vendues</b>	<b>9 001</b>	<b>8 768</b>

## **NOTE 16 : CHARGES OPERATIONNELLES**

### **Principes comptables**

La Société présente son compte de résultat par fonction.

### **16.1 Ventes, Distribution & Marketing**

<b>VENTES, DISTRIBUTION ET MARKETING (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Royalties	(448 880)	(413 680)
Transport	(141 510)	(70 685)
Commissions	(1 884 907)	(2 045 230)
Charges de personnel	(1 489 432)	(2 151 657)
Frais de déplacements	(363 417)	(591 321)
Formation laboratoires	(27 371)	(46 163)
Conseils cliniques et études	(94 105)	(129 510)
Honoraires de conseils (chirurgiens)	(59 941)	(187 970)
Dépenses marketing	(246 802)	(345 872)
Paiement fondés sur des actions	(84 557)	(136 342)
<b>Frais Ventes, Distribution et Marketing</b>	<b>(4 840 921)</b>	<b>(6 118 429)</b>
Avances COFACE	496	2 644
<b>Subventions</b>	<b>496</b>	<b>2 644</b>

Les royalties, frais de transport et les commissions sont des frais variables généralement fondés sur un % du chiffre d'affaires.

En mai 2018, la Société a externalisé le stockage, les expéditions et le transport de la filiale américaine SpineGuard Inc. auprès d'un prestataire spécialisé.

## 16.2 Recherche & Développement

<b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT</b> <b>(Montants en euros)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Charges de personnel	(390 185)	(606 069)
Frais de déplacements	(18 870)	(39 300)
Conseils réglementaires et qualité	(381 410)	(396 180)
Frais de recherche et développement	(103 250)	(175 240)
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(132 092)	(166 264)
Amortissement brevet	(50 000)	(50 000)
Païement fondés sur des actions	(47 177)	(49 838)
<b>Frais de Recherche et Développement</b>	<b>(1 122 983)</b>	<b>(1 482 892)</b>
Crédit d'impôt recherche	190 950	205 820
Subventions OSEO	0	10 000
<b>Subventions</b>	<b>190 950</b>	<b>215 820</b>

Les dépenses de recherche et développement sont relatives aux familles de produits PediGuard® classique, à pointe courbe, canulé et miniaturisé (gamme XS) ainsi que PediGuard Threaded (Taraud) et des vis intelligentes DSG avec les partenaires industriels de la société.

SpineGuard développe de nouvelles applications innovantes dérivées de la technologie DSG®.

## 16.3 Coûts administratifs

<b>COÛTS ADMINISTRATIFS</b> <b>(Montants en euros)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Charges de personnel	(716 886)	(846 423)
Frais de déplacements	(62 928)	(37 298)
Dépenses de bureau et informatique	(429 788)	(455 078)
Juridique et Audit	(451 982)	(602 676)
Assurance	(57 881)	(58 547)
Dotations aux amortissements et provisions	(29 090)	(31 068)
Païement fondés sur des actions	(104 918)	(84 710)
<b>Coûts Administratifs</b>	<b>(1 853 474)</b>	<b>(2 115 799)</b>

## NOTE 17 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

### Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante du Groupe.

Ils peuvent comprendre notamment :

- Certaines charges de restructuration ;
- D'autres produits et charges opérationnels tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative ;
- Une plus ou moins-value de cession ou une dépréciation importante et inhabituelle d'actifs non courants.

Les autres charges opérationnelles s'élèvent à :

- 37 240 euros au 31 décembre 2018 et se composent principalement de l'indemnité de résiliation du bail de San Francisco
- 415 071 euros au 31 décembre 2017 et se composent principalement de coûts de restructuration (indemnités versées, charges sociales et honoraires).

## NOTE 18 : PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS, NETS

### Principes comptables

Le résultat financier inclut l'ensemble :

- Des charges liées au financement de la Société : intérêts payés, impacts du coût amorti, désactualisation des avances remboursables.
- Des produits liés aux intérêts perçus.

Les éventuels gains ou perte de change sont également comptabilisés dans le résultat financier.

<b>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Variation de la juste valeur du dérivé passif	(201 130)	(59 248)
Charges financières	(1 078 039)	(821 261)
Produits financiers	8 495	
(Pertes) et gains de change	65 373	(283 103)
<b>Total produits et charges financiers</b>	<b>(1 205 300)</b>	<b>(1 163 613)</b>

Les charges financières sont essentiellement constituées de l'effet de la désactualisation des avances remboursables et du coût amorti des emprunts.

La majeure partie des pertes de change est sans incidence sur la trésorerie et correspond à la variation du dollar US par rapport à l'Euro, notamment sur les montants dus par SpineGuard Inc. à SpineGuard SA.

La variation de la juste valeur du dérivé passif est relatif à l'engagement d'émettre et de souscrire le solde des OCAP (cf. note 11.3.3).

## NOTE 19 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

### Principes comptables

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales.

Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

Selon la législation en vigueur, la Société dispose au 31 décembre 2018 de déficits fiscaux :

- indéfiniment reportables en France pour un montant de 21 582K€ contre 19 217 K€ au 31 décembre 2017.
- reportables sur 20 ans aux États-Unis pour un montant de 14 164 K\$ soit 12 371 K€ contre 14 401 K\$ soit 12 008 K€ au 31 décembre 2017.

Le montant total des déficits fiscaux s'élève donc à 33 953 K€ au 31 décembre 2018 contre 31 224 K€ au 31 décembre 2017.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 28%. Ce taux diminuera progressivement pour atteindre 25% en 2022.

### Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

<b>PREUVE D'IMPOTS</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Résultat net	-2 334 219	-4 125 195
Impôt consolidé	0	0
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-2 334 219</b>	<b>-4 125 195</b>
Taux courant d'imposition en France	28,00%	33,33%
<b>Impôt théorique au taux courant en France</b>	<b>-653 581</b>	<b>-1 374 928</b>
Différences permanentes	-94 872	-118 578
Paiement en actions	66 263	90 288
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différé	669 813	1 406 566
Différences de taux d'imposition	12 378	-3 347
<b>Charge/produit d'impôt du groupe</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche et de l'imputation des frais d'augmentation de capital sur les capitaux propres.

## Nature des impôts différés

<b>NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Décalages temporaires	224 104	125 383
Déficits reportables	10 248 983	10 487 512
<b>Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif</b>	<b>10 473 087</b>	<b>10 612 896</b>
<hr/>		
Décalages temporaires	5 664	9 400
<b>Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif</b>	<b>5 664</b>	<b>9 400</b>
<hr/>		
<b>Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés</b>	<b>10 467 423</b>	<b>10 603 496</b>
Impôts différés non reconnus	-10 467 423	-10 603 496
<b>Total net des impôts différés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

La principale nature d'impôts différés dont dispose la société est relative aux déficits reportables de la société française et de sa filiale américaine.

Le montant des déficits reportables non activé s'établit comme suit :

<b>DEFICITS REPORTABLES (Montants en euros)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Déficits reportables France	21 582 008	19 216 798	15 744 847
Déficits reportables US	12 370 650	12 007 511	13 093 205

## NOTE 20 : INFORMATION SECTORIELLE

### Principes comptables

La Société n'a pas à ce jour identifié de secteurs d'activités distincts. La Société opère sur un seul segment; la commercialisation d'un ensemble de dispositifs utilisant la plateforme DSG® ayant pour but de sécuriser la visée pédiculaire lors des interventions chirurgicales sur la colonne vertébrale.

Les actifs et la perte opérationnelle présentée sont localisés en France et aux États-Unis.

Les frais de recherche et développement, la plupart des coûts administratifs et marketing sont encourus en France. A ce stade, ces coûts ne sont pas alloués aux zones géographiques dans lesquelles ces produits sont commercialisés.

Ainsi, la performance de la Société est analysée actuellement au niveau consolidé.

## NOTE 21 : EFFECTIFS

La Société employait 19 personnes au 31 décembre 2018 contre 22 personnes au 31 décembre 2017.

## NOTE 22 : RESULTAT PAR ACTION

### Principes comptables

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, options de souscriptions d'actions) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

<b>RESULTAT DE BASE PAR ACTION</b> <b>(Montants en euros)</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Résultat de l'exercice	(2 334 219)	(4 125 196)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	6 322 557	5 482 026
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	<b>(0,37)</b>	<b>(0,75)</b>
<b>Résultat dilué par action (€/action)</b>	<b>(0,37)</b>	<b>(0,75)</b>

## NOTE 23 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 23.1 Obligation au titre de contrats de location simple

Dans le cadre de son activité, le Groupe a conclu des contrats de location immobilière :

#### Siège social :

Adresse	10/12 Cours Louis Lumière, 94300 Vincennes
Durée	1 janvier 2015 – 31 décembre 2024
Départ anticipé	Possible aux 31 décembre 2018, 31 décembre 2020 et 31 décembre 2024 avec préavis de 6 mois.

#### Site de San Francisco :

Adresse	1388 Sutter Street, Suite 510, San Francisco, CA 94109
Durée	A compter du 8 juin 2012 et renouvelé pour 7 années à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2022
Départ anticipé	1 <sup>er</sup> juillet 2019 avec un préavis de 6 mois et des frais de 44.9 k USD le cas échéant.

Au 31 décembre 2018, l'engagement du Groupe au titre de ces contrats de location immobilière est le suivant :

Lieu	Contrats de location immobilière	Date de début effectif du bail	Date de fin du bail	Charges de location au 31/12/2018	Engagement jusqu'à la prochaine période de résiliation		
					A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
VINCENNES	SIEGE SOCIAL	01/01/2015	31/12/2024	93 994 €	93 994 €	187 988 €	
SAN FRANCISCO	SITE DE SAN FRANCISCO	08/06/2012	30/06/2022	143 822 €	52 190 €		

La Société a décidé de quitter de façon anticipée les locaux de San Francisco et a constitué à ce titre une provision de 44 900 \$ au titre de l'indemnité de résiliation.

## 23.2 Obligation au titre d'autres contrats

---

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes (production), la Société est amenée à conclure dans le cadre de ses opérations courantes des contrats de sous-traitance ou de délégation à court ou moyen terme avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

Un des principaux contrats de sous-traitance concerné a été confié par la Société à BEYONICS pour l'intégration du PediGuard classique, du PediGuard à pointe courbe et des PediGuard XS. BEYONICS et SpineGuard sont engagés mutuellement sur un niveau de production défini mensuellement sur 12 mois glissants. Le prix des produits est défini chaque année selon une analyse à livre ouvert des coûts engagés par BEYONICS avec une possibilité de révision en fonction de l'évolution des prix des composants.

L'accord fixe en outre les conditions de validation des processus de fabrication, des procédures de contrôle, de traitement des produits non conformes et des droits de propriété intellectuelle.

## 23.3 Covenants financiers

---

Du fait du remboursement anticipé du contrat d'emprunt obligataire IPF Fund, la Société n'a plus de covenants financier à respecter.

## 23.4 Sûretés et nantissements

---

Le Conseil d'administration du 21 décembre 2015, en vue de garantir les engagements souscrits par la Société dans le cadre de l'Emission Obligataire, a autorisé, au profit de la société IPF FUND I SICAV – SIF, l'octroi des sûretés suivantes :

- i. un acte de nantissement de soldes de comptes clients intitulé «Receivables Pledge Agreement», portant sur l'ensemble des soldes clients détenus par la Société avec la société IPF FUND I SICAV – SIF (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA;
- ii. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires intitulé «Bank Account Pledge Agreement», portant sur l'ensemble des comptes bancaires détenus auprès de la banque de la Société avec la société IPF FUND I SICAV – SIF (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA;
- iii. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé «Nantissement de Propriété Intellectuelle» portant sur certaines marques et brevets détenus par la Société avec la société IPF FUND I SICAV – SIF (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentant de la Masse des Titulaires d'OBSA;
- iv. un acte de convention de gage sans dépossession intitulé «convention de gage sans dépossession» portant sur les stocks détenus par la Société avec la société IPF FUND I SICAV–SIF (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentant de la Masse des Titulaires d'OBSA;
- v. un acte de nantissement intitulé «Pledge over the shares of SpineGuard Inc. », portant sur les titres de la filiale US de la Société, conclue entre la société SpineGuard Inc., filiale de la Société, la société IPF FUND I SICAV – SIF (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ; et
- vi. une convention de garantie et sûreté US intitulée « Security Agreement », portant sur les actifs présents et futurs de la filiale US de la Société, conclue entre la société SpineGuard

Inc., filiale de la Société, la société IPF FUND I SICAV – SIF (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA.

Etant précisé que ces sûretés ont toutes été effectivement octroyées le 23 décembre 2015 et seront levées à l'échéance à bonne fin de la dernière émission obligataire.

Compte tenu du remboursement, par anticipation, le 25 septembre 2018 des emprunts obligataires conclus avec la société IPF Fund I SICAV SIF et de leur bonne fin, cette dernière a signé la totalité des mains levées correspondant à ces sûretés.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 28 août 2018, en vue de garantir les engagements souscrits par la Société dans le cadre de l'Emission Obligataire, a autorisé, au profit des sociétés Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital, l'octroi des sûretés.

Celles-ci ont été mises en place le 26 septembre 2018 et sont constituées comme suit :

- i. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé «Intellectual Property Security Agreement » portant sur certaines marques et brevets américains détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;
- ii. un acte de nantissement de droits de propriété industrielle intitulé «Contrat de nantissement de droits de propriété industrielle» portant sur certains brevets détenus par la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA;
- iii. une convention de garantie et sûreté US intitulée « Guaranty and Security Agreement », portant sur les actifs présents et futurs de la filiale US de la Société, conclue entre la Société SpineGuard Inc., filiale de la Société, avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA;
- iv. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires intitulé «Pledge of Bank Accounts Balances Agreement (contrat de nantissement des soldes de comptes bancaires), portant sur l'ensemble des comptes bancaires français détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA et ;
- v. un acte de nantissement de soldes de comptes bancaires américain intitulé «Deposit Account Control Agreement (DACA), portant sur l'ensemble des comptes bancaires américains détenus auprès de la banque de la Société avec les sociétés Norgine Venture Fund I SCA SICAR et Harbert European Specialty Lending Company II, sarl (en qualité de Titulaire d'OBSA) et les représentants de la Masse des Titulaires d'OBSA ;

étant précisé que ces sûretés ont toutes été effectivement octroyées le 26 septembre 2018 et seront levées à l'échéance à bonne fin de la dernière émission obligataire.

## NOTE 24 : RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

### 24.1 Contrats

La Société a mis en place des contrats de consulting et de royalties avec un administrateur non dirigeant.

La charge constatée à ce titre est la suivante (en euros) :

	31/12/2018	31/12/2017
<b>Contrat de consulting avec Maurice Bourlion</b> Prestations de conseil en matière de design, de recherche et développement, de production à grande échelle des produits fabriqués par la Société ainsi qu'en matière de stratégie et de gestion de propriété intellectuelle de la Société	11 712	15 921
<b>Contrat de redevances avec Maurice Bourlion</b> Conclu en Novembre 2006. Maurice Bourlion reconnaît pleine et entière propriété sur certains brevets et renonce à tout droit de propriété sur lesdits brevets, en contrepartie de quoi, la Société paie à Maurice Bourlion une redevance de 2.5% du prix de vente HT de tout dispositif livré ou transmis.	189 179	198 304
<b>Contrat d'exploitation sur les brevets Entry Point avec Maurice Bourlion</b> Conclu en 15 mars 2015 La société paie des royalties de 2% à Maurice Bourlion pour l'exploitation de ces brevets avec un minima annuel.	60 000	-

### 24.2 Rémunérations des dirigeants

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante de la Société, avec sa filiale. Aucun avantage à court terme ou postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du Conseil d'administration.

Les rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration (Pierre Jérôme, Stéphane Bette, Pierre Guyot, Alan Olsen, Alexia Perouse, Maurice Bourlion et Joey Mason) au titre de leurs contrats de management, de consulting ou de jetons de présence s'analysent de la façon suivante (en euros) :

Rémunération des mandataires sociaux	31/12/2018	31/12/2017
Rémunérations brutes fixes versées	200 922	395 024
Rémunérations brutes variables versées		12 659
Avantages en nature		5 032
Jetons de présence	89 500	77 500
<b>TOTAL hors paiements fondés sur des actions</b>	<b>290 422</b>	<b>490 215</b>
Paiements fondés sur des actions	67 787	98 997
<b>TOTAL</b>	<b>358 208</b>	<b>589 212</b>

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performance. Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 9.

## **NOTE 25 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de titres de placement. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit.

### **Risque de change**

La filiale SpineGuard Inc. créée en 2009 dans l'état du Delaware a pour objet de gérer la distribution des produits PediGuard aux Etats-Unis et au Canada.

Dans ce cadre, elle est financée intégralement par la maison mère avec laquelle elle a mis en place une convention de refacturation.

L'effet d'une variation des taux de change impacte de la même façon le résultat et les capitaux propres de la Société, comme suit :

- Une variation de la parité € / US\$ de +10% générerait une dégradation du résultat de 67 K€ au 31 décembre 2018 contre une amélioration du résultat de 131 K€ au 31 décembre 2017.
- Une variation de la parité € / US\$ de -10% générerait une amélioration du résultat de 74 K€ au 31 décembre 2018 contre une dégradation du résultat de 160 K€ au 31 décembre 2017.

Les principaux risques liés aux impacts de change des investissements en devises dans la filiale (comptes-courants) sont considérés comme non significatifs sur les capitaux propres. L'exposition au risque de change de l'investissement est neutralisée par les impacts de change liés à la conversion de la dette financière de la filiale.

Pour autant, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change au-delà des positions de couverture prises jusqu'à la date d'émission du présent rapport. La Société envisagera alors de compléter sa politique de couverture de ces risques.

### **Risque de liquidité**

Les prévisionnels de trésorerie sont réalisés par la direction financière. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction de la Société suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels.

Ces prévisionnels prennent en compte les plans de financement de la Société. Le surplus de trésorerie de la Société est placé sur des dépôts à terme ou des valeurs mobilières de placement en choisissant des instruments à maturité appropriée ou présentant une liquidité suffisante afin d'assurer la flexibilité déterminée dans les prévisionnels mentionnés ci-dessus.

La structure du financement de la Société au 31 décembre 2018 est principalement basée sur des fonds propres, le recours à des financements publics (Bpifrance et COFACE), l'émission d'emprunts obligataires (Cf. note 11.3.1 et 11.3.2) et le recours à deux lignes de financement optionnelles en fonds propres (cf. note 11.3.3) mises en place le 2 octobre 2017 et le 10 septembre 2018 avec la société Nice & Green correspondant à un maximum de 5,4 millions d'Euros (dont 2,6 millions d'Euros tirés au 31 décembre 2018).

### **Risque de taux d'intérêt**

Au 31 décembre 2018, la Société ne dispose pas de placements financiers (cf. Note 7). Par ailleurs, les dettes financières relatives aux avances conditionnées ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt car il s'agit principalement d'avances remboursables à taux zéro (Cf. note 11.1).

Le 26 septembre 2018, la société a signé un contrat d'obligations non convertibles avec Norgine Venture Capital et Harbert European Growth Capital permettant une levée de fonds potentielle d'un montant maximum de 6 M€. La société a émis une première tranche de 4,5 M€ donnant lieu au paiement d'intérêt au taux de 9,95 % ou un taux d'intérêt EUR SWAP 3 ans (14 jours précédant l'émission) + 995 points de base si supérieur. Cf. note 11.3.2.

### **Risque de crédit**

Les créances liées aux subventions publiques et crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la Société.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Concernant ses clients, la Société n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

### **Risque sur actions**

La Société ne détient pas de participations non consolidées ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.